
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Rapport de présentation

Pièce 2.11 - Investigations écologiques

Dossier d'Arrêt - 14.11.2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INVESTIGATIONS ÉCOLOGIQUES	4
CARTES DES INVESTIGATIONS ÉCOLOGIQUES	11
1. BIGNAN	11
2. BILLIO	17
3. BULEON	18
4. EVELLYS	20
5. GUEHENNO	25
6. LOCMINE	26
7. MOREAC	36
8. MOUSTOIR-AC	40
9. PLUMELEC	44
10. PLUMELIN	50
11. SAINT-ALLOUESTRE	51
12. SAINT-JEAN-BREVELAY	54

PREAMBULE

Le présent document compile les investigations écologiques réalisées sur les secteurs à enjeux d'aménagement : généralement les secteurs d'extension des enveloppes urbaines, mais aussi certains secteurs de taille significative au sein des enveloppes urbaines.

La première partie correspond à un tableau de synthèse des sites investigués. Pour chaque site, sont identifiés :

- Les caractéristiques en termes d'habitats et de flore ;
- Les caractéristiques en termes de zones humides ;
- Les caractéristiques en termes de faune ;
- Les enjeux ;
- Les recommandations.

La seconde partie présente les sites mentionnés dans le tableau de synthèse, commune par commune. Pour chaque site, trois cartes ont été réalisées : une carte des habitats, une carte des zones humides (faisant apparaître les points de sondage pédologiques, et le cas échéant les périmètres identifiés au titre des zones humides), et enfin une carte des enjeux permettant de mettre en exergue les points de vigilance.

Les investigations ont été réalisées par Elise GHESQUIERE et Fanny SCHULTZ, Chargées d'études « flore et inventaire zones humides ».

L'arrêté préfectoral portant autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées est en date du 14 décembre 2023.

Les passages sur le terrain ont eu lieu aux dates suivantes :

- 04 janvier 2024
- 05 janvier 2024
- 08 janvier 2024
- 09 janvier 2024
- 10 janvier 2024

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INVESTIGATIONS ÉCOLOGIQUES

Commune	Secteurs	Habitats-flore	Zone humide	Faune	Enjeux	Recommandations
Bignan	4	Prairies sèches améliorées	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	/
Bignan	10	Champs d'un seul tenant intensément cultivés	Pas de zones humides	La haie centrale, autrefois multistratée, constituait un potentiel d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée. Toutefois, celle-ci a récemment été réduite à un alignement d'arbres limitant ses fonctionnalités. Les haies au sud et au nord présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré pour les haies	Faune : Préserver les haies.
Bignan	11	Pâtures mésophiles non prospectées	Pas de zones humides	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré à fort pour les haies	Faune : Préserver les haies ou réaliser un inventaire complémentaire faune
Bignan	12	Terrains en friche, fourrés, landes à fougères, chênaies acidiphiles	Pas de zones humides	La haie, la friche évoluant en fourré et le boisement présentent un intérêt pour la faune (oiseaux, reptiles et chiroptères notamment)	Faune : Enjeu modéré pour la haie, la friche évoluant en fourré et le boisement	Faune : Il conviendrait de réaliser un inventaire complémentaire faune. En fonction des espèces protégées et patrimoniales qui seront localisées, il sera éventuellement nécessaire de prévoir la réalisation d'un dossier de dérogation pour la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées (article L.411-2 du Code de l'environnement).
Bignan	15	Jardins, vergers, prairies mésophiles	Zones humides sur 723m ²	La prairie mésophile au sud, enclavée entre fourrés, boisements et cours d'eau et ponctuée d'arbres, constitue une zone de repos et d'alimentation potentielle pour la faune. Elle présente de ce fait un enjeu modéré. Les haies et le cours d'eau présentent un potentiel intérêt pour la faune Les arbres fruitiers sont une source potentielle de nourriture pour la faune	Zone humide : Enjeu fort pour la zone humide pédologique et floristique Faune : Enjeu modéré pour la prairie mésophile ponctuée d'arbres et arbustes. Préserver dans la mesure possible les arbres fruitiers (source potentielle de nourriture) Enjeu fort pour la haie longeant le cours d'eau	Zone humide : Les zones humides étant réglementées, il est nécessaire de prévoir l'évitement, la réduction voire la compensation d'impacts sur ces milieux selon les dispositions du SAGE et de la Loi sur l'Eau. Préserver une bande tampon de 5m autour des zones humides. Faune : Préserver les haies ou réaliser un inventaire complémentaire faune
Bignan	19	Terrains en friche, prairies humides eutrophes, jardins	Zones humides sur 809m ²	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Zone humide : Enjeu fort pour la zone humide pédologique et floristique	Zone humide : Les zones humides étant réglementées, il est nécessaire de prévoir l'évitement, la réduction voire la compensation d'impacts sur ces milieux selon les dispositions du SAGE et de la Loi sur l'Eau. Préserver une bande tampon de 5m autour des zones humides.
Billio	22	Terrains en friche, fourrés et ronciers	Zones humides sur 136m ²	Les fourrés et ronciers présentent un potentiel intérêt pour la faune	Zone humide : Enjeu fort pour la zone humide pédologique et floristique Faune : Enjeu modéré pour les fourrés et ronciers	Zone humide : Les zones humides étant réglementées, il est nécessaire de prévoir l'évitement, la réduction voire la compensation d'impacts sur ces milieux selon les dispositions du SAGE et de la Loi sur l'Eau. Préserver une bande tampon de 5m autour des zones humides. Faune : Défrichage des fourrés et ronciers en dehors de la période de reproduction des oiseaux

Commune	Secteurs	Habitats-flore	Zone humide	Faune	Enjeux	Recommandations
Buléon	24	Terrains en friche	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	/
Buléon	25	Terrains en friche	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	/
Evellys	27	Terrain en friche, prairie sèche améliorées, jardin et verger	Pas de zones humides	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune. Les arbres fruitiers sont une source potentielle de nourriture pour la faune (verger).	Faune : Enjeu modéré pour les haies et le verger	Faune : Préserver les haies et le verger dans la mesure du possible.
Evellys	28	Pâtures mésophiles semées de trèfles et de ray-grass	Pas de zones humides	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré pour les haies	Faune : Préserver les haies ou réaliser un inventaire complémentaire faune
Evellys	30	Champs d'un seul tenant intensément cultivés	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	/
Evellys	32	Pâtures mésophiles semées de trèfles et de ray-grass	Pas de zones humides	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré pour les haies	Faune : Préserver les haies ou réaliser un inventaire complémentaire faune
Evellys	33	Champs d'un seul tenant intensément cultivés	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	/
Guéhenno	35	Culture laissée en friche	Pas de zones humides	La culture développée en friche présente un intérêt pour la faune (oiseaux et reptiles notamment). Elle constitue une potentielle zone d'alimentation pour la Cisticole des joncs et le Tarier pâtre, des espèces protégées La haie présente un potentiel intérêt pour la faune et constitue une barrière naturelle de quiétude entre l'étang et la ville	Faune : Enjeu modéré pour la friche	Faune : Il conviendrait de réaliser un inventaire complémentaire faune. En fonction des espèces protégées et patrimoniales qui seront localisées, il sera éventuellement nécessaire de prévoir la réalisation d'un dossier de dérogation pour la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées (article L.411-2 du Code de l'environnement). Préserver la haie
Locminé	40	Terrain en friche ponctué de ronciers et petit bois au nord (grands chênes). Le site semble évoluer vers l'enfrichement avec le développement de ronces et d'arbustes (genêts).	Pas de zones humides	Le petit bois, constitué de grands chênes, représente un intérêt pour la faune (notamment oiseaux, chiroptères), ainsi que la haie à l'est.	Faune : Enjeu modéré pour le boisement et la haie.	Faune : Préserver le petit bois et la haie.
Locminé	41	Terrain en friche, dépôts de remblais et de déchets. Ronciers en fond de parcelle (est) jusqu'à la haie. Plusieurs haies sont connectées au reste du bocage.	Pas de zones humides	Le grand roncier à l'est présente un intérêt potentiel pour la faune et pourrait héberger des espèces patrimoniales, notamment des reptiles. Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré pour le roncier et les haies.	Faune : Préserver les haies. Défrichage en dehors de la période de reproduction des oiseaux

Commune	Secteurs	Habitats-flore	Zone humide	Faune	Enjeux	Recommandations
Locminé	42	Prairie mésohygrophile	Pas de zones humides	La haie au nord est une haie discontinue et déconnectée du reste du bocage. Elle sert potentiellement de relai pour les oiseaux en connection avec les espaces semi-naturels au sud et à l'ouest de la parcelle.	Faune : Enjeu modéré pour la haie	Faune : Préserver la haie ou réaliser un inventaire complémentaire faune
Locminé	46	Prairie mésophile avec ronciers et fourrés, jardins, bâtiment ancien, grange.	Pas de zones humides	La prairie mésophile au nord comprend des ronciers et fourrés qui présentent un potentiel intérêt pour la faune (notamment les reptiles). La parcelle 46 est écologiquement très liée aux parcelles 47 et 48.	Faune : enjeu modéré pour les haies les ronciers et fourrés.	Faune : Les parcelles 46, 47 et 48 sont écologiquement très liées car elles forment une mosaïque d'habitats favorables à la biodiversité. Les parcelles 46 et 48 présentent moins d'enjeu mais elles relient la parcelle 47 aux milieux semi-naturels en dehors de la zone urbanisée. En conséquence, un inventaire complémentaire de la faune en période optimale est recommandé pour ces trois parcelles. En fonction des espèces protégées et patrimoniales qui seront localisées, il sera éventuellement nécessaire de prévoir la réalisation d'un dossier de dérogation pour la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées (article L.411-2 du Code de l'environnement).
Locminé	47	Terrain en friche, ronciers et landes à genêts, anciens bâtiments en pierre à l'abandon.	Pas de zones humides	Les landes à genêts, les ronciers, les haies et les anciens bâtiments en pierre présentent un potentiel intérêt pour la faune. La parcelle 47 est écologiquement très liée aux parcelles 46 et 48.	Faune : enjeu modéré pour les haies, les ronciers et fourrés, les landes à genêts et les anciens bâtiments en pierre à l'abandon.	
Locminé	48	Terrain en friche et bâtiments en pierre à l'abandon.	Pas de zones humides	Les haies et les anciens bâtiments en pierre à l'abandon présentent un potentiel intérêt pour la faune. La parcelle 48 est écologiquement très liée aux parcelles 46 et 47.	Faune : enjeu modéré pour les haies et les anciens bâtiments en pierre à l'abandon.	
Locminé	49	Terrain en friche, jardin potager et verger, entouré de haies à l'est.	Pas de zones humides	Les arbres fruitiers (verger) sont une source potentielle de nourriture pour la faune. Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune, d'autant plus qu'elles sont connectées à un boisement.	Faune : Enjeu modéré pour les haies et le verger	Faune : Préserver les haies ou réaliser un inventaire complémentaire faune. Préserver le verger.
Locminé	52	Prairies sèches améliorées (champ semé), terrains en friche, prairies mésohygrophiles, jardin potager. Un petit ruisseau parcourt une partie de la zone du nord au sud.	Zones humides sur 1092 m ²	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré pour les haies Zone humide : Enjeu fort pour la zone humide pédologique et le petit cours d'eau.	Faune : Préserver les haies. Zone humide : Les zones humides étant réglementées, il est nécessaire de prévoir l'évitement, la réduction voire la compensation d'impacts sur ces milieux selon les dispositions du SAGE et de la Loi sur l'Eau. Préserver une bande tampon de 5m autour des zones humides.
Locminé	53	Terrains en friche. La partie est comprend un petit boisement humide parcouru par un ruisseau et un jardin ornemental.	Zones humides sur environ 150 m ² , le long du cours d'eau qui parcourt le boisement	Le boisement humide et les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune.	Faune : Enjeu modéré, pour les haies, à fort pour le boisement humide Zone humide : Enjeu fort pour la zone humide pédologique associée au ruisseau dans le boisement	Faune : Préserver le boisement humide ou réaliser un inventaire complémentaire faune. Préserver les haies. Zone humide : Les zones humides étant réglementées, il est nécessaire de prévoir l'évitement, la réduction voire la compensation d'impacts sur ces milieux selon les dispositions du SAGE et de la Loi sur l'Eau. Préserver une bande tampon de 5m autour des zones humides.

Commune	Secteurs	Habitats-flore	Zone humide	Faune	Enjeux	Recommandations
Locminé	55	Site industriel ancien, principalement un parking dont les rangées sont délimitées par des alignements d'arbres.	Pas de prospection : sol artificialisé	Les alignements d'arbres présentent un potentiel intérêt pour la faune, d'autant plus que le site est à l'abandon.	Faune : Enjeu modéré pour les alignements d'arbres.	Faune : Préserver les alignements d'arbres.
Moréac	56	Terrains en friche	Pas de zones humides	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré à fort pour les haies	Faune : Préserver les haies ou réaliser un inventaire complémentaire faune
Moréac	57	Champs d'un seul tenant intensément cultivés, prairies humides eutrophes	Zones humides sur m ²	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré à fort pour les haies Zone humide : Enjeu fort pour la zone humide pédologique et floristique	Faune : Préserver les haies ou réaliser un inventaire complémentaire faune Zone humide : Les zones humides étant règlementées, il est nécessaire de prévoir l'évitement, la réduction voire la compensation d'impacts sur ces milieux selon les dispositions du SAGE et de la Loi sur l'Eau. Préserver une bande tampon de 5m autour des zones humides.
Moréac	59	Pâtures mésophiles	Pas de zones humides	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré à fort pour les haies	Faune : Préserver les haies ou réaliser un inventaire complémentaire faune
Moréac	60	Champs d'un seul tenant intensément cultivés	Zones humides sur 553m ²	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré à fort pour les haies Zone humide : Enjeu fort pour la zone humide pédologique	Faune : Préserver les haies ou réaliser un inventaire complémentaire faune Zone humide : Les zones humides étant règlementées, il est nécessaire de prévoir l'évitement, la réduction voire la compensation d'impacts sur ces milieux selon les dispositions du SAGE et de la Loi sur l'Eau. Préserver une bande tampon de 5m autour des zones humides.
Moustoir-Ac	62	Terrain en friche et lande à genêts	Pas de zones humides	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune, notamment celle en bordure du boisement à l'est.	Faune : Enjeu fort pour la haie à l'est qui correspond au début du boisement. Enjeu modéré pour la haie à l'ouest.	Faune : Préserver la haie du boisement à l'est, ou réaliser un inventaire complémentaire faune.
Moustoir-Ac	63	Champ d'un seul tenant intensément cultivés	Pas de zones humides	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré pour les haies	Faune : Préserver les haies.
Moustoir-Ac	64	Terrain en friche, tas de pierres, haies avec arbres remarquables (colonisées par le Laurier sauce), le tout attenant à un boisement au nord.	Pas de zones humides	Les haies et les tas de pierres présentent un potentiel intérêt pour la faune, amplifié par la présence d'un boisement attenant à la parcelle	Faune : Enjeu modéré pour les haies.	Faune : Préserver les haies.
Moustoir-Ac	65	Champs d'un seul tenant intensément cultivés, terrains en friche avec ronciers (bas), fossé ou ruisseau en eau à l'est	Pas de zones humides excepté le ruisseau	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Faune : Enjeu modéré pour la haie à l'est. Zone humide : Enjeu fort pour la zone humide constituée par le ruisseau du fossé.	Zone humide (fossé en eau) : Les zones humides étant règlementées, il est nécessaire de prévoir l'évitement, la réduction voire la compensation d'impacts sur ces milieux selon les dispositions du SAGE et de la Loi sur l'Eau. Préserver une bande tampon de 5m autour des zones humides.

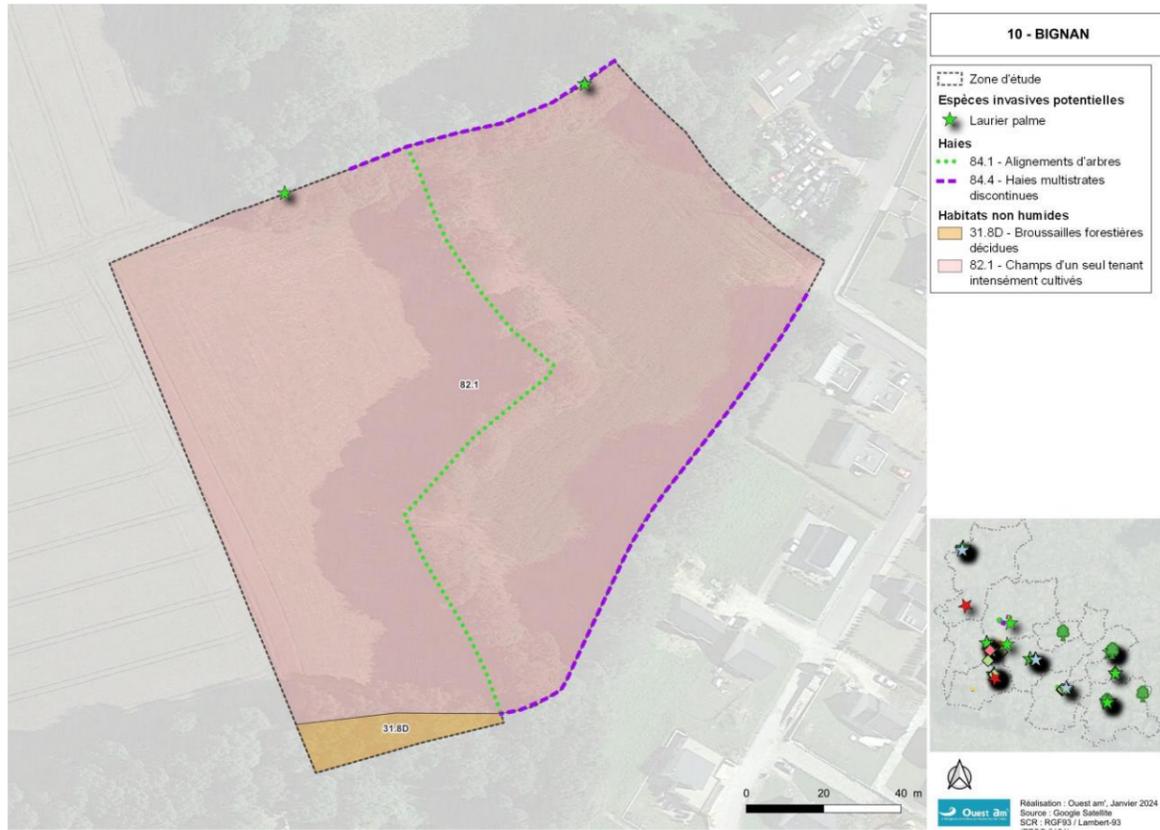
Commune	Secteurs	Habitats-flore	Zone humide	Faune	Enjeux	Recommandations
Moustoir-Ac	66	Champ d'un seul tenant intensément cultivés	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	/
Plumelec	68	Terrains en friche	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	/
Plumelec	69	Terrains en friche, ville	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	
Plumelec	71	Terrains en friche, chênaies acidiphiles	Pas de zones humides	Les haies, les ronciers et le boisement présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré pour les haies, le roncier et le boisement	Faune : Préserver les haies et le boisement. Défrichage des ronciers en dehors de la période de reproduction des oiseaux. En cas de suppression des haies et du boisement, réaliser un inventaire complémentaire faune. En fonction des espèces protégées et patrimoniales qui seront localisées, il sera éventuellement nécessaire de prévoir la réalisation d'un dossier de dérogation pour la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées (article L.411-2 du Code de l'environnement).
Plumelec	72	Champs d'un seul tenant intensément cultivés	Pas de zones humides	Les haies présentent un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré pour les haies	Faune : Préserver les haies ou réaliser un inventaire complémentaire faune
Plumelec	74	Champs d'un seul tenant intensément cultivés	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	/
Plumelec	75	Prairies humides atlantiques et subatlantiques pâturées, jardins, jardin humide dégradé remblayé	Zones humides sur 2 025m ² (le nord n'a pu être prospecté)	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Zone humide : Enjeu fort pour la zone humide pédologique et floristique	Zone humide : Les zones humides étant réglementées, il est nécessaire de prévoir l'évitement, la réduction voire la compensation d'impacts sur ces milieux selon les dispositions du SAGE et de la Loi sur l'Eau. Préserver une bande tampon de 5m autour des zones humides.
Plumelin	78	Prairies mésophiles, prairies mésohygrophiles, prairies sèches améliorées	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	/
Saint-Allouestre	83	Terrains en friche ponctués d'arbres feuillus	Pas de zones humides	Arbres à Grand Capricorne potentiels dans la haie au nord	Faune : Enjeu modéré pour la haie	Faune : Préserver la haie et les arbres ponctuels dans la friche ou réaliser un inventaire complémentaire faune

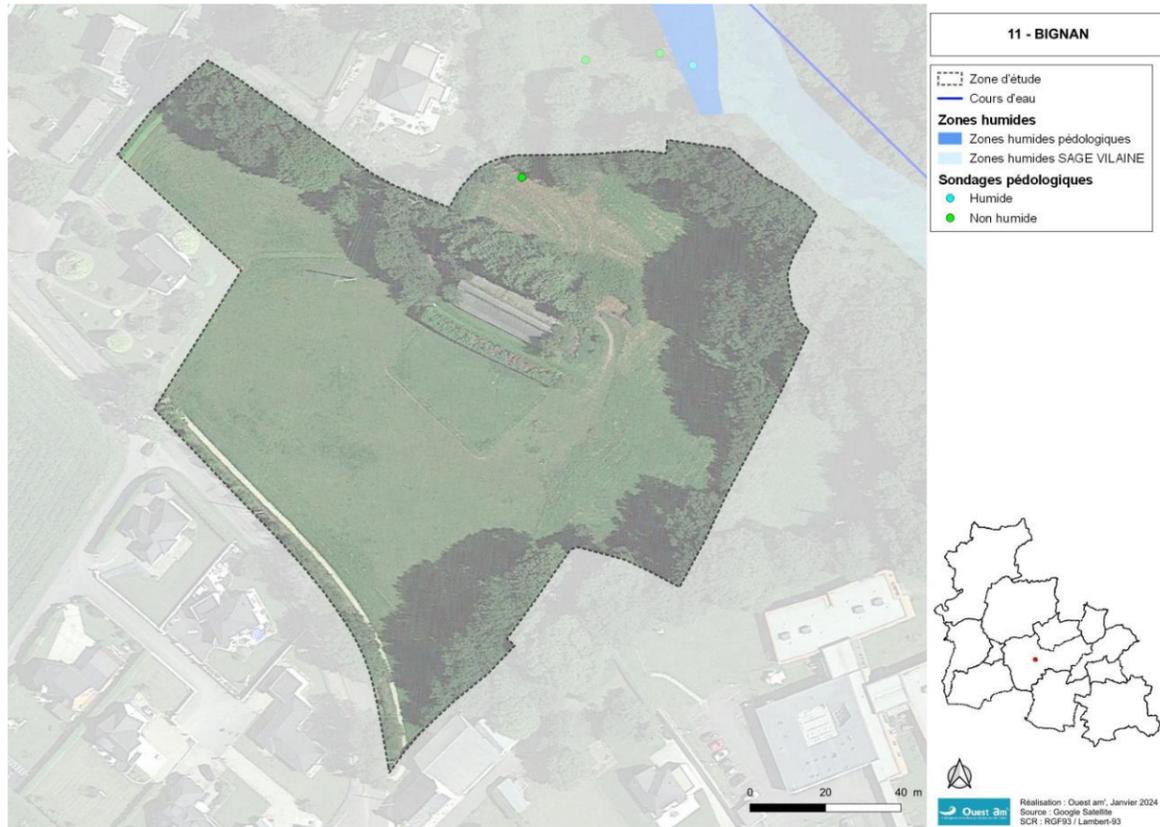
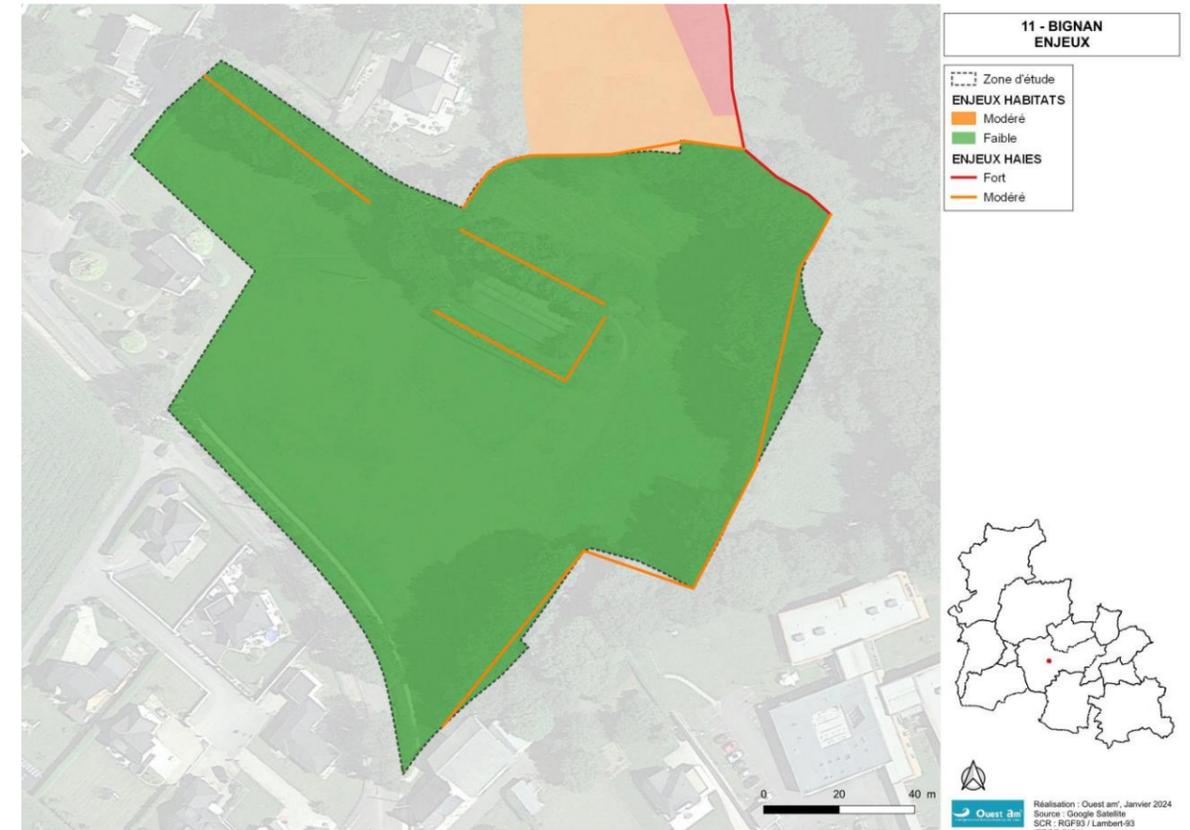
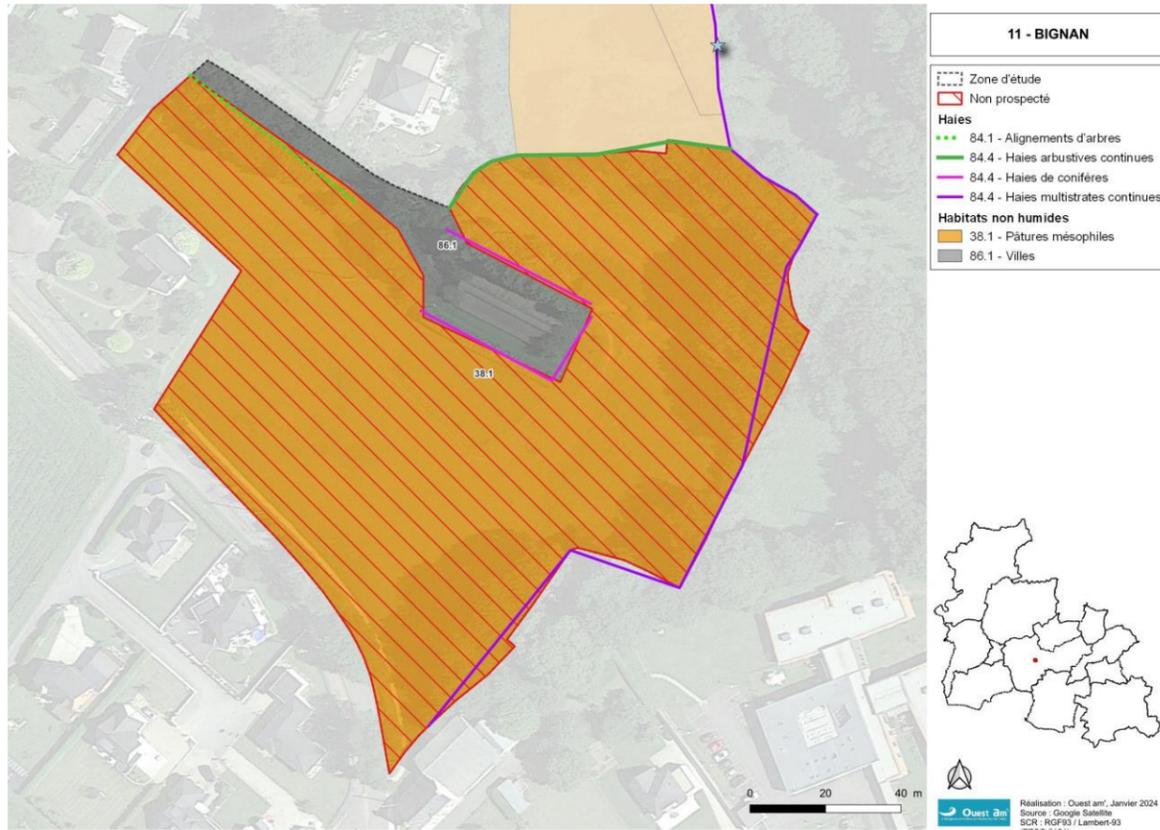
Commune	Secteurs	Habitats-flore	Zone humide	Faune	Enjeux	Recommandations
Saint-Allouestre	84	Prairies sèches améliorées, champs d'un seul tenant intensément cultivés	Zones humides sur 1388m ²	La haie présente un potentiel intérêt pour la faune	Faune : Enjeu modéré pour la haie Zone humide : Enjeu fort pour la zone humide pédologique et floristique	Faune : Préserver la haie ou réaliser un inventaire complémentaire faune Zone humide : Les zones humides étant règlementées, il est nécessaire de prévoir l'évitement, la réduction voire la compensation d'impacts sur ces milieux selon les dispositions du SAGE et de la Loi sur l'Eau. Préserver une bande tampon de 5m autour des zones humides.
Saint-Jean-Brévelay	85	Prairies mésophiles, pâtures médophiles, jardins	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	/
Saint-Jean-Brévelay	87	Terrains en friche, jardins potagers de subsistance, vergers, jardins	Pas de zones humides	Les arbres fruitiers sont une source potentielle de nourriture pour la faune	Faune : Préserver dans la mesure du possible les arbres fruitiers (source potentielle de nourriture) et les arbres dans le jardin à l'ouest	/
Saint-Jean-Brévelay	88	Terrains en friche, prairies humides eutrophes	Zones humides sur 651m ²	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Zone humide : Enjeu fort pour la zone humide pédologique et floristique	Zone humide : Les zones humides étant règlementées, il est nécessaire de prévoir l'évitement, la réduction voire la compensation d'impacts sur ces milieux selon les dispositions du SAGE et de la Loi sur l'Eau. Préserver une bande tampon de 5m autour des zones humides.
Saint-Jean-Brévelay	89	Champ, verger, jardins, fourré	Pas de zones humides	Les arbres fruitiers sont une source potentielle de nourriture pour la faune	Faune : Préserver dans la mesure du possible les arbres fruitiers	Faune : Préserver les arbres fruitiers
Saint-Jean-Brévelay	90	Terrains en friche	Pas de zones humides	Faible potentialité d'accueil d'une faune patrimoniale ou protégée	Pas d'enjeu faune-flore détecté	/
Saint-Jean-Brévelay	92	Terrains en friche, chênaies acidiphiles, vergers	Pas de zones humides	Le boisement présente un potentiel intérêt pour la faune. Les arbres fruitiers sont une source potentielle de nourriture pour la faune	Faune : Enjeu modéré pour le boisement. Préserver dans la mesure du possible les arbres fruitiers (source potentielle de nourriture)	Faune : En cas de suppression du boisement, il conviendrait de réaliser un inventaire complémentaire faune. En fonction des espèces protégées et patrimoniales qui seront localisées, il sera éventuellement nécessaire de prévoir la réalisation d'un dossier de dérogation pour la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées (article L.411-2 du Code de l'environnement).
Saint-Jean-Brévelay	93	Terrains en friche, prairies sèches améliorées, petits bois, bosquets, jardins, bâtiments, arbres remarquables	Pas de zones humides	Les arbres remarquables, le petit bois/bosquet et les haies sont des habitats privilégiés pour la reproduction des oiseaux et des insectes saproxyliques protégés	Faune : Potentialités d'accueil du petit bois/bosquet, des arbres remarquables et des haies pour plusieurs espèces faunistiques protégées ou menacées (essentiellement des reptiles, des oiseaux et des insectes saproxyliques)	Faune : En cas de suppression du petit bois/bosquet, des arbres remarquables et des haies, il conviendrait de réaliser un inventaire complémentaire faune. En fonction des espèces protégées et patrimoniales qui seront localisées, il sera éventuellement nécessaire de prévoir la réalisation d'un dossier de dérogation pour la destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces protégées (article L.411-2 du Code de l'environnement). Flore : le Laurier palme est une espèce invasive abondante sur le secteur, qu'il conviendrait de supprimer

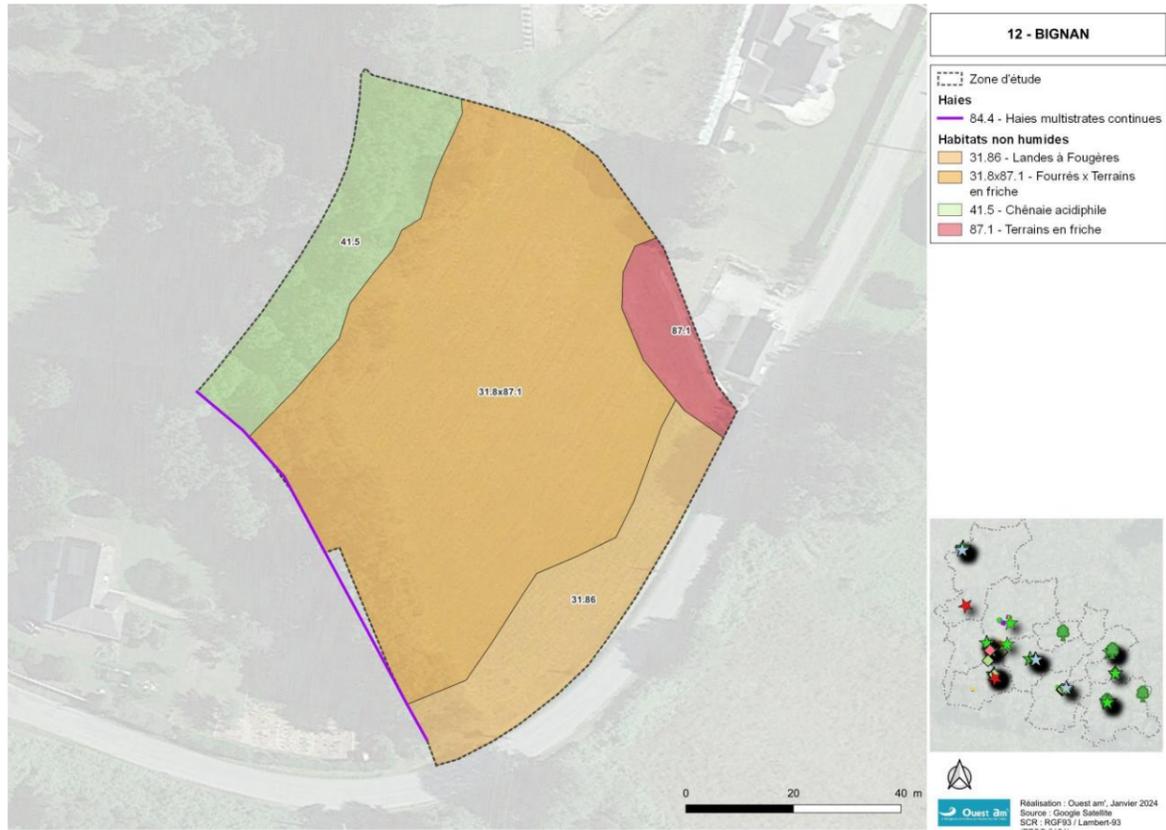
CARTES DES INVESTIGATIONS ECOLOGIQUES

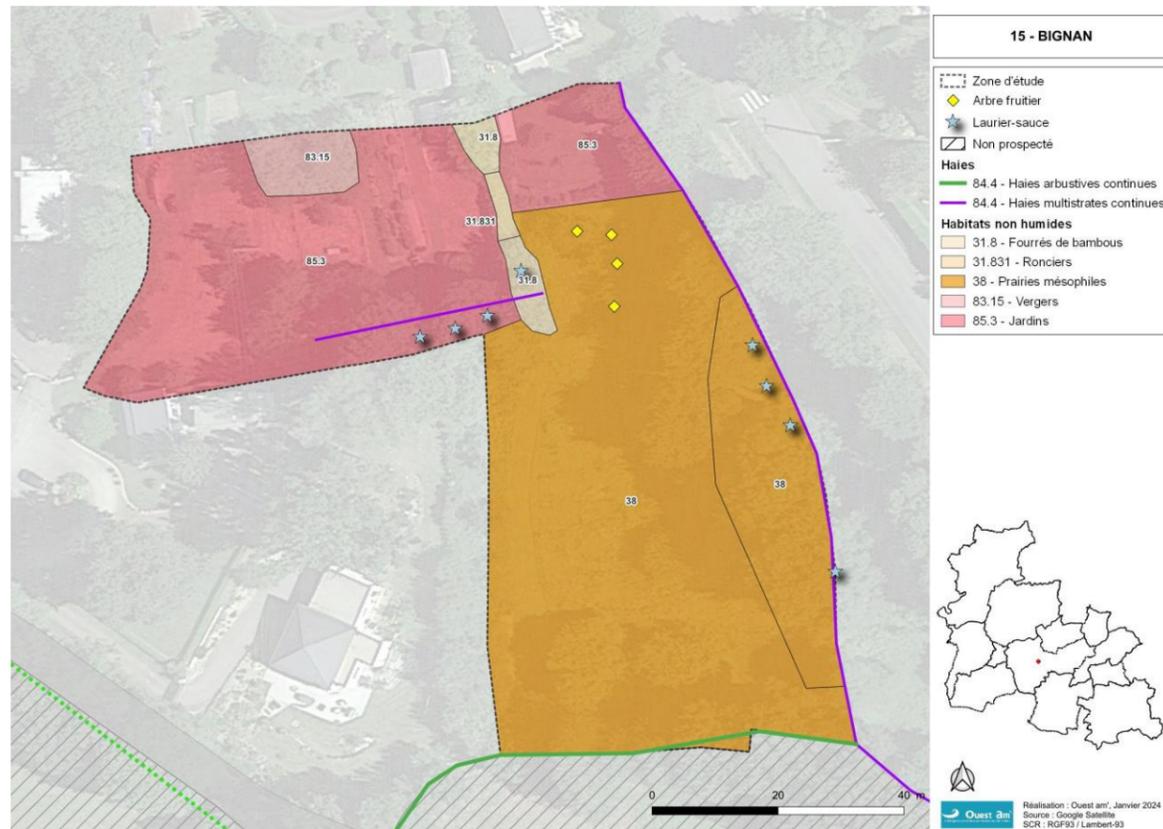
1. BIGNAN









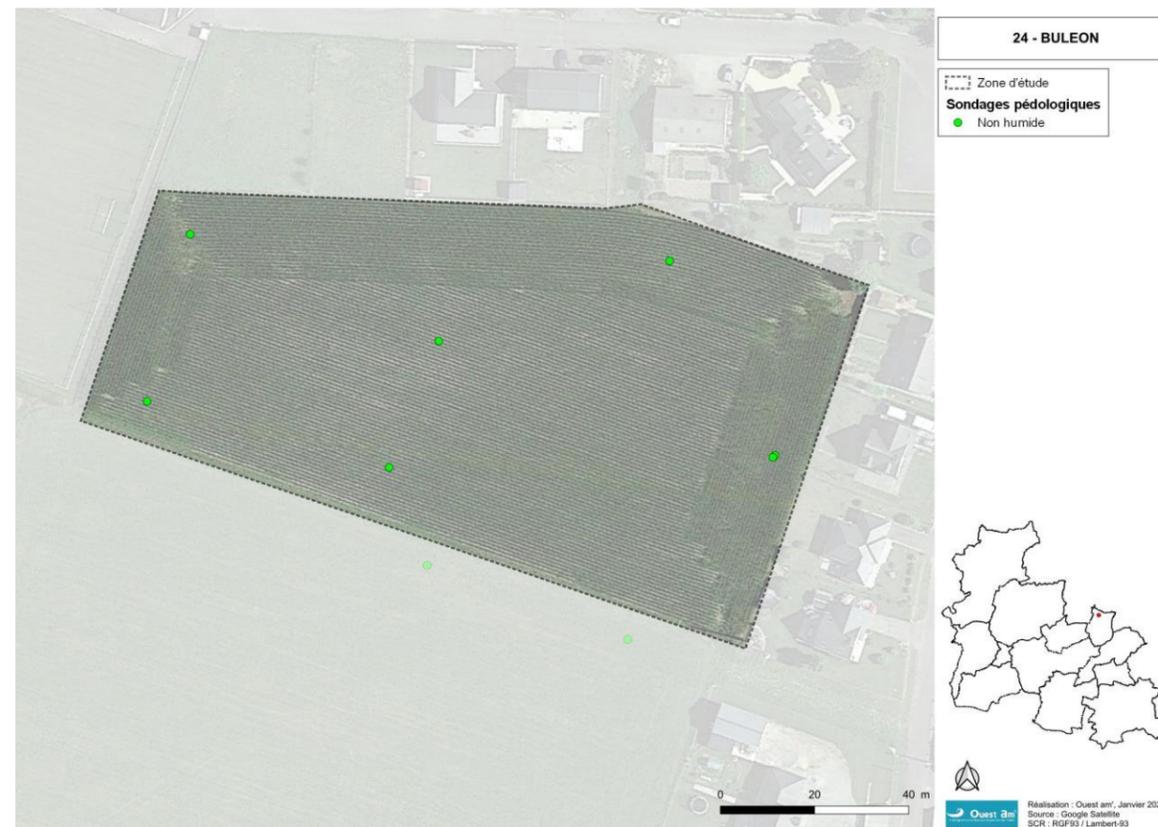




2. BILLIO

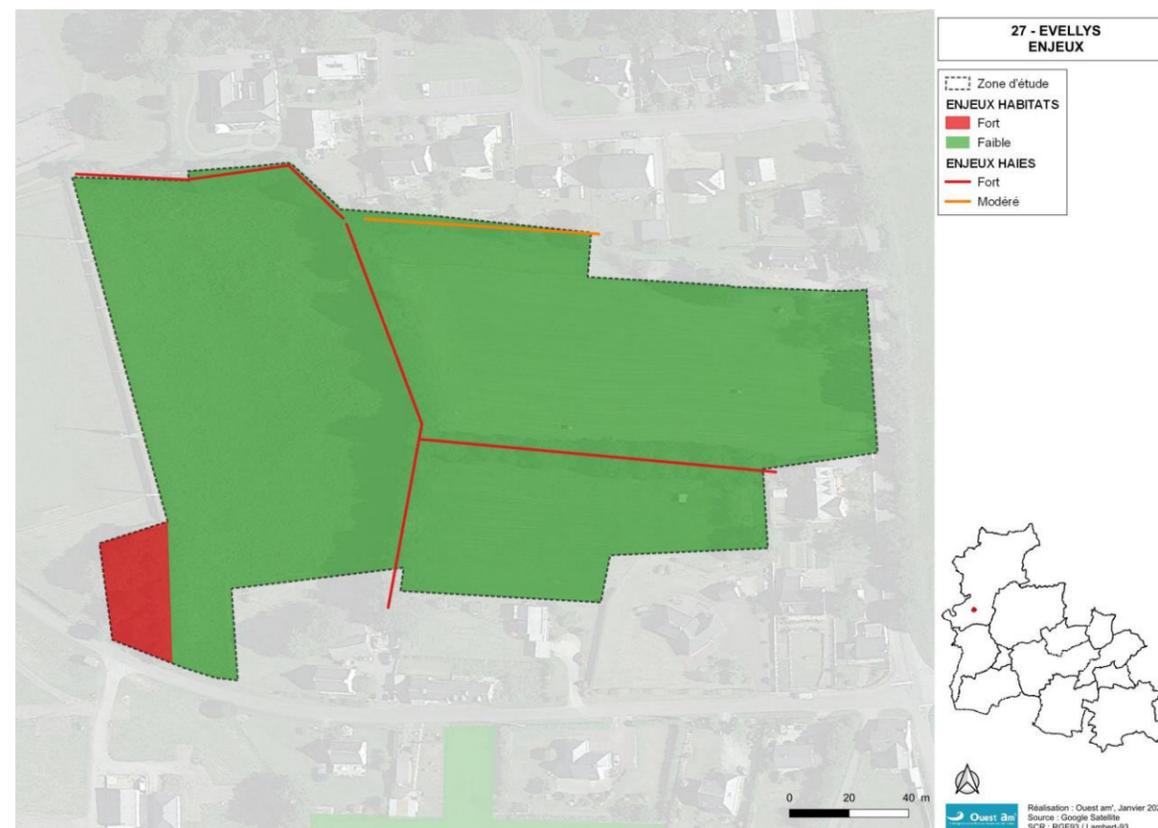
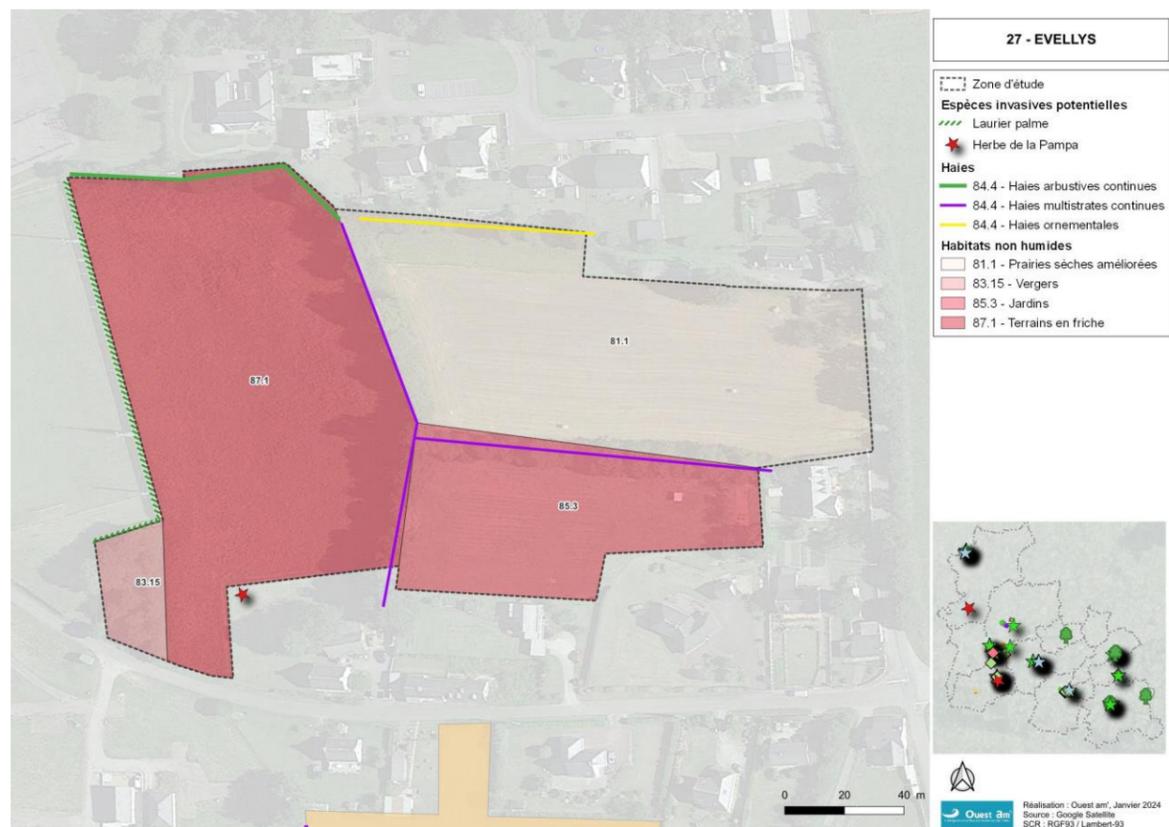


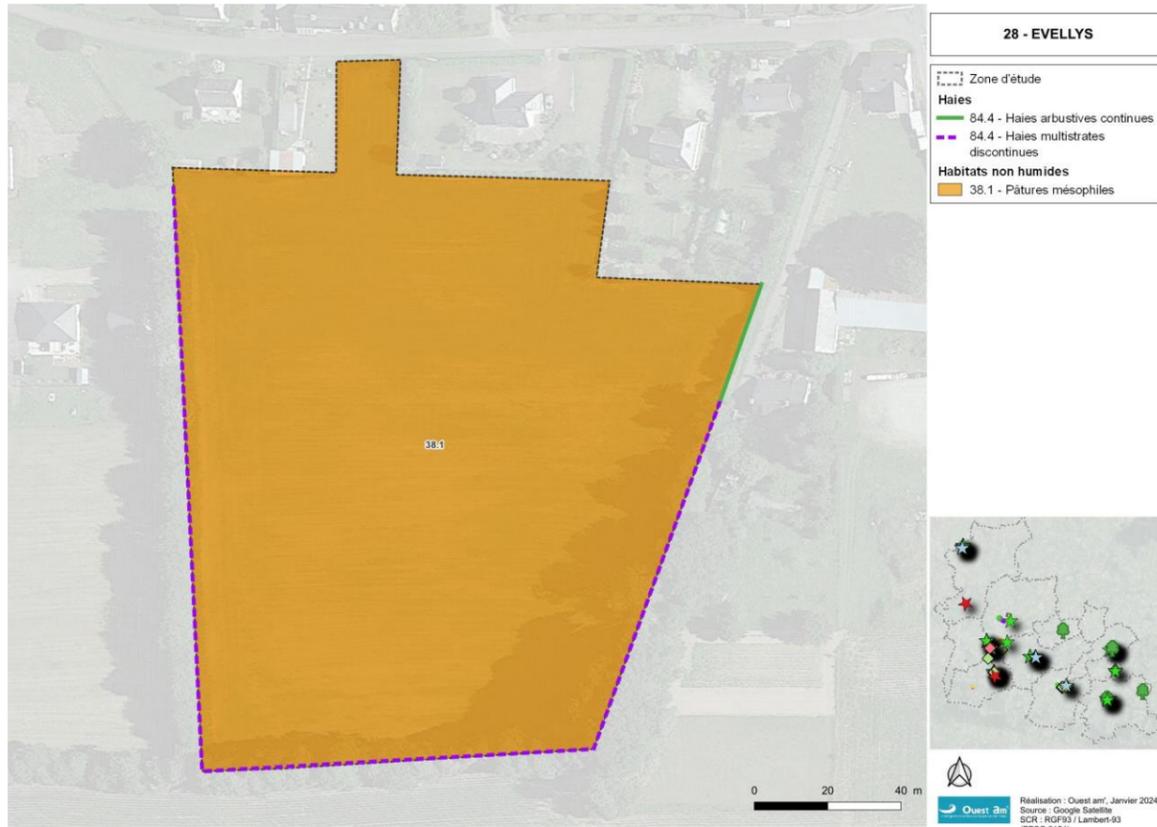
3. BULEON

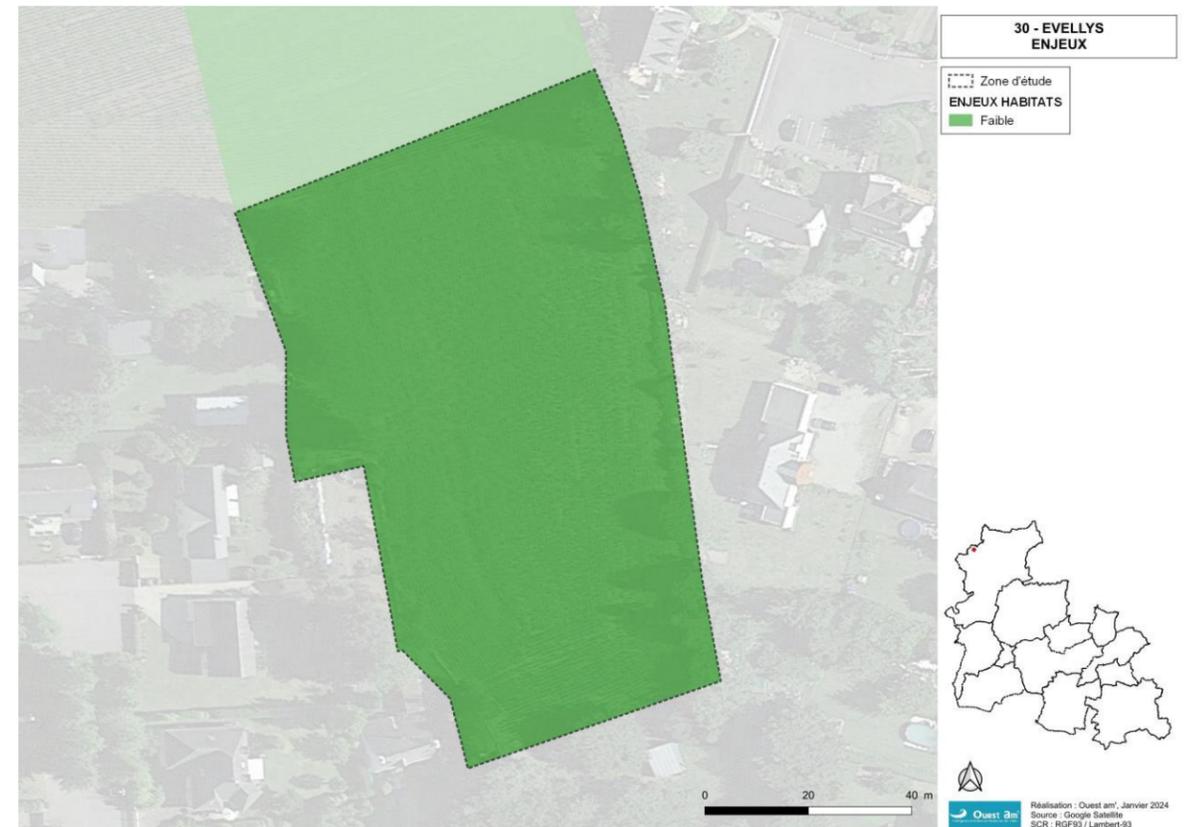
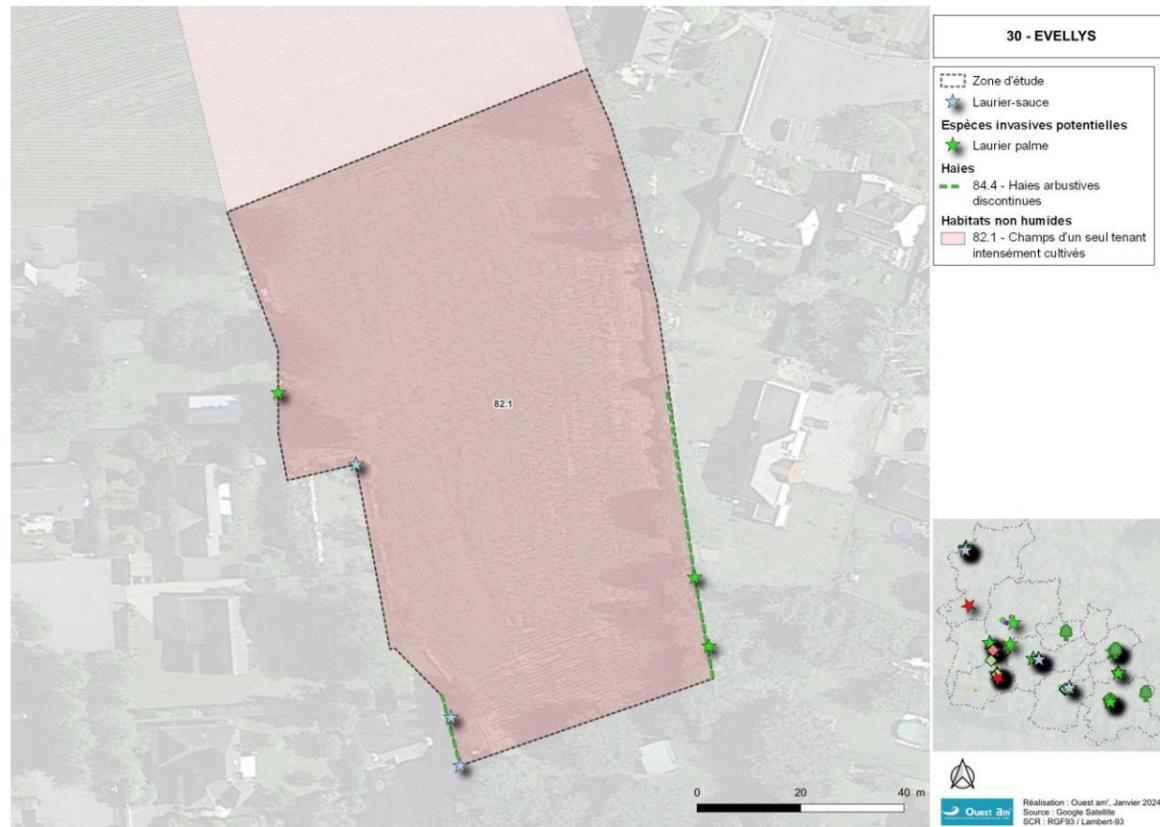


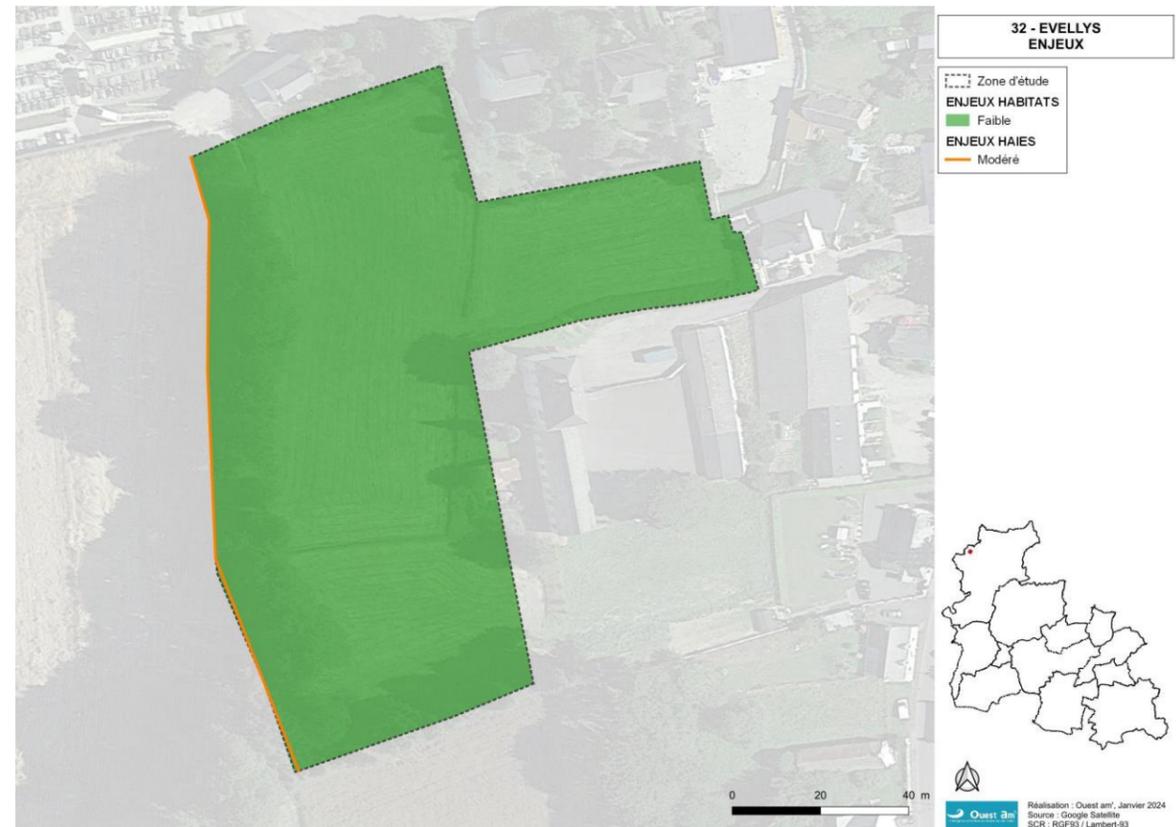
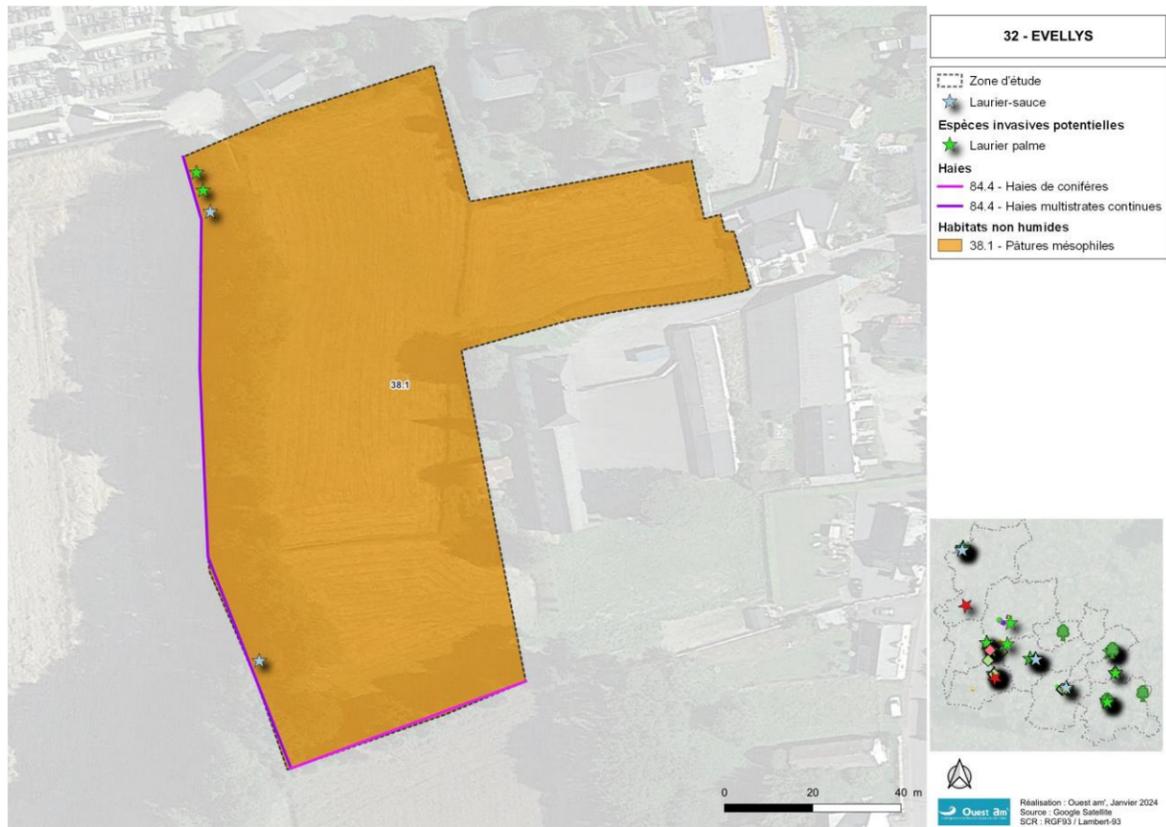


4. EVELLYS











5. GUEHENNO

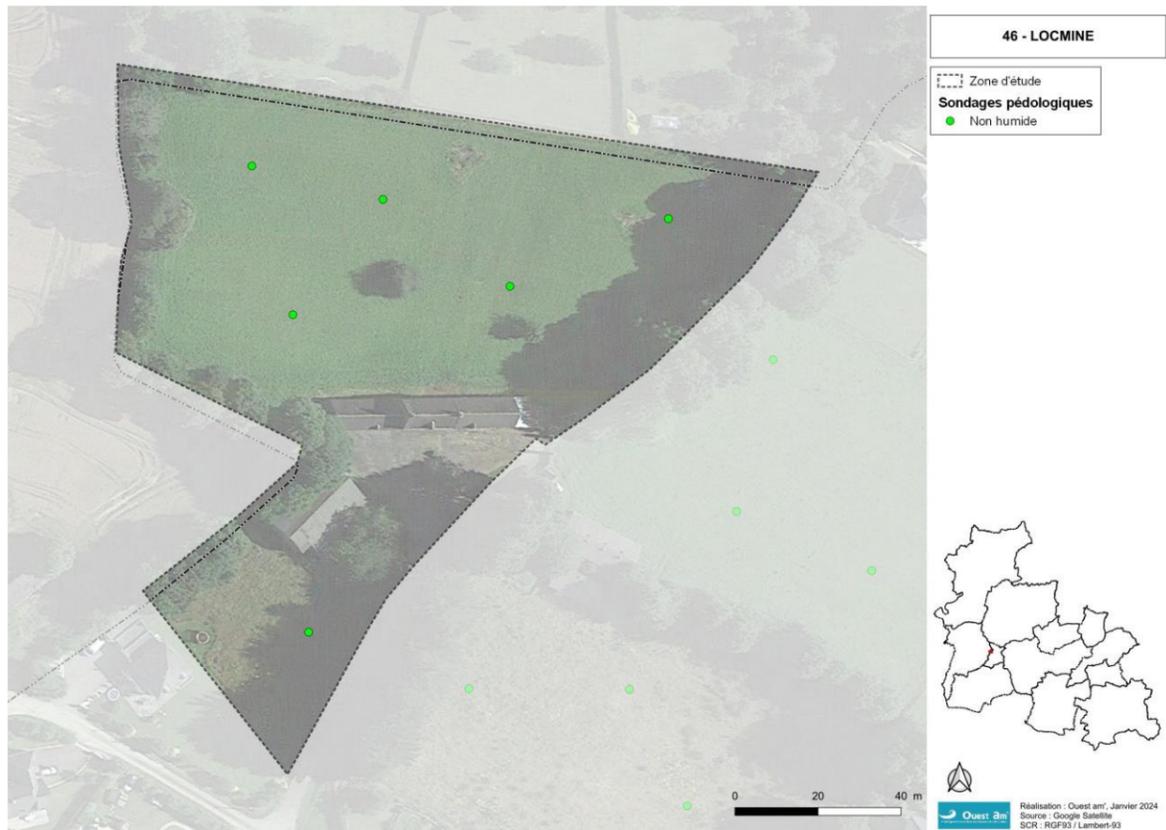


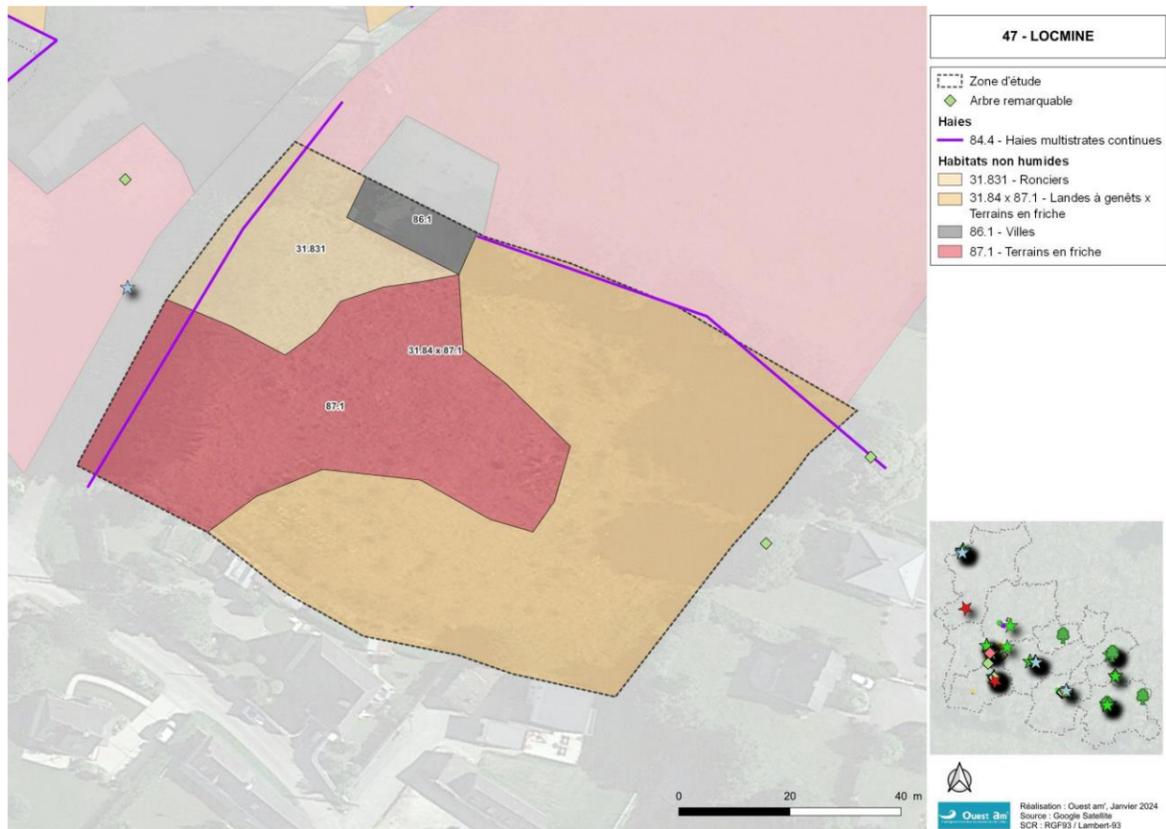
6. LOCMINE

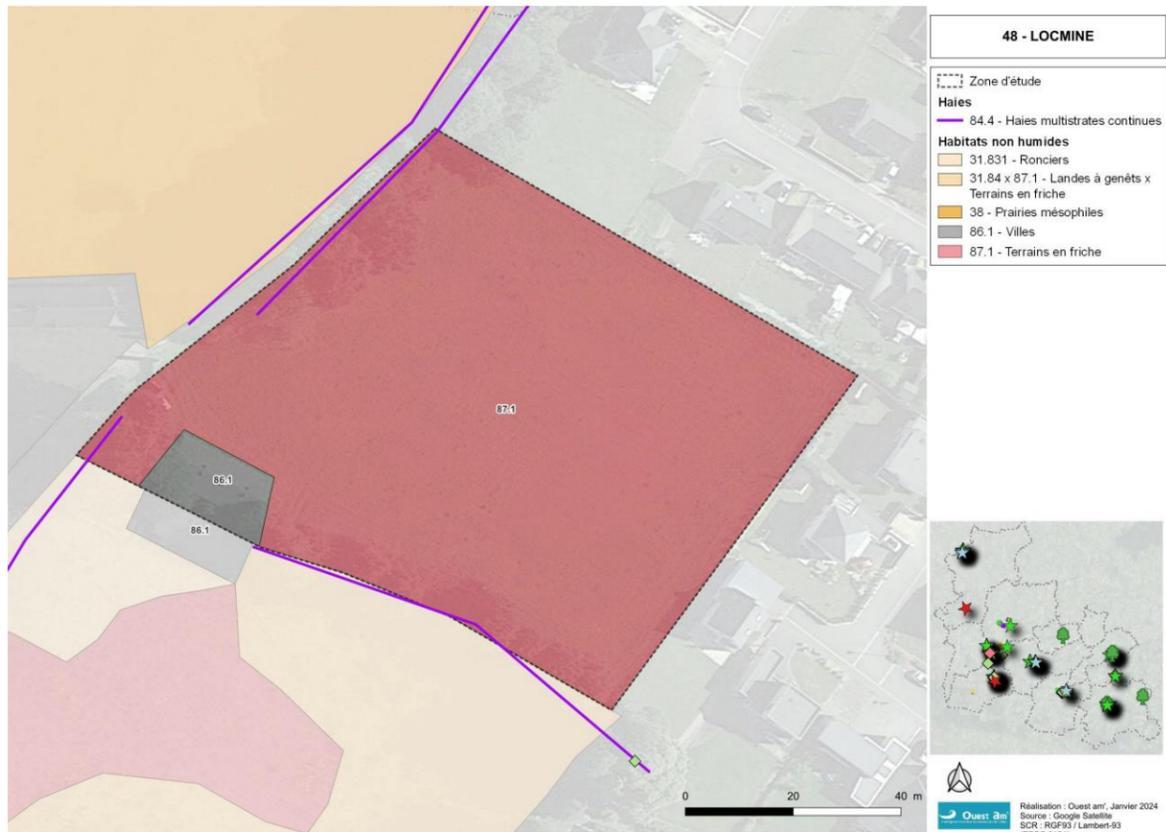


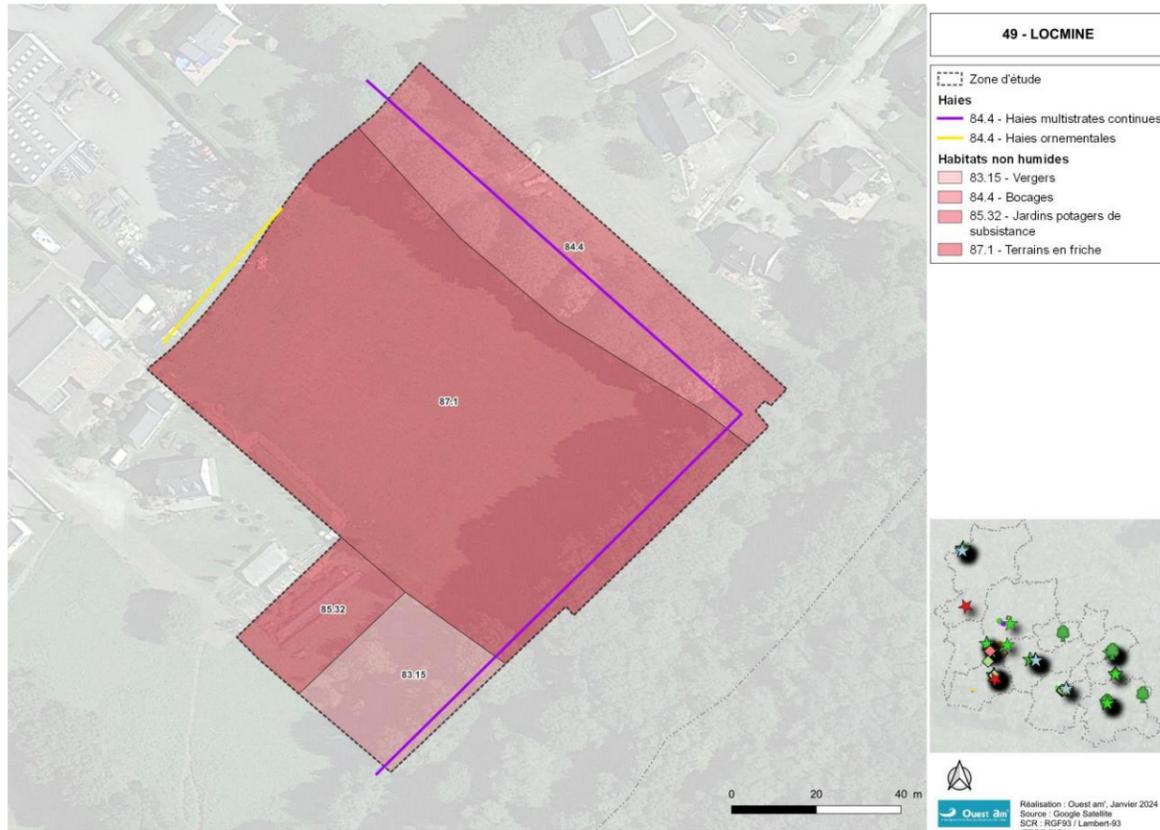


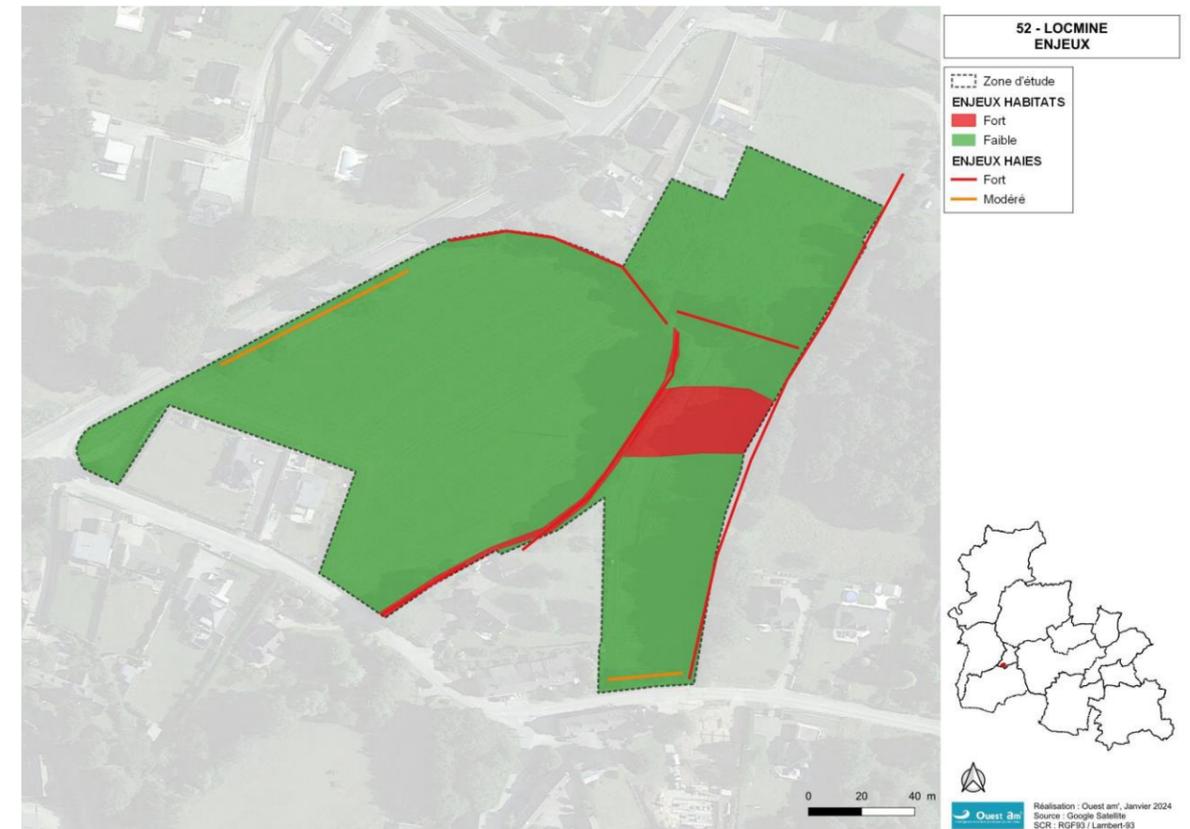
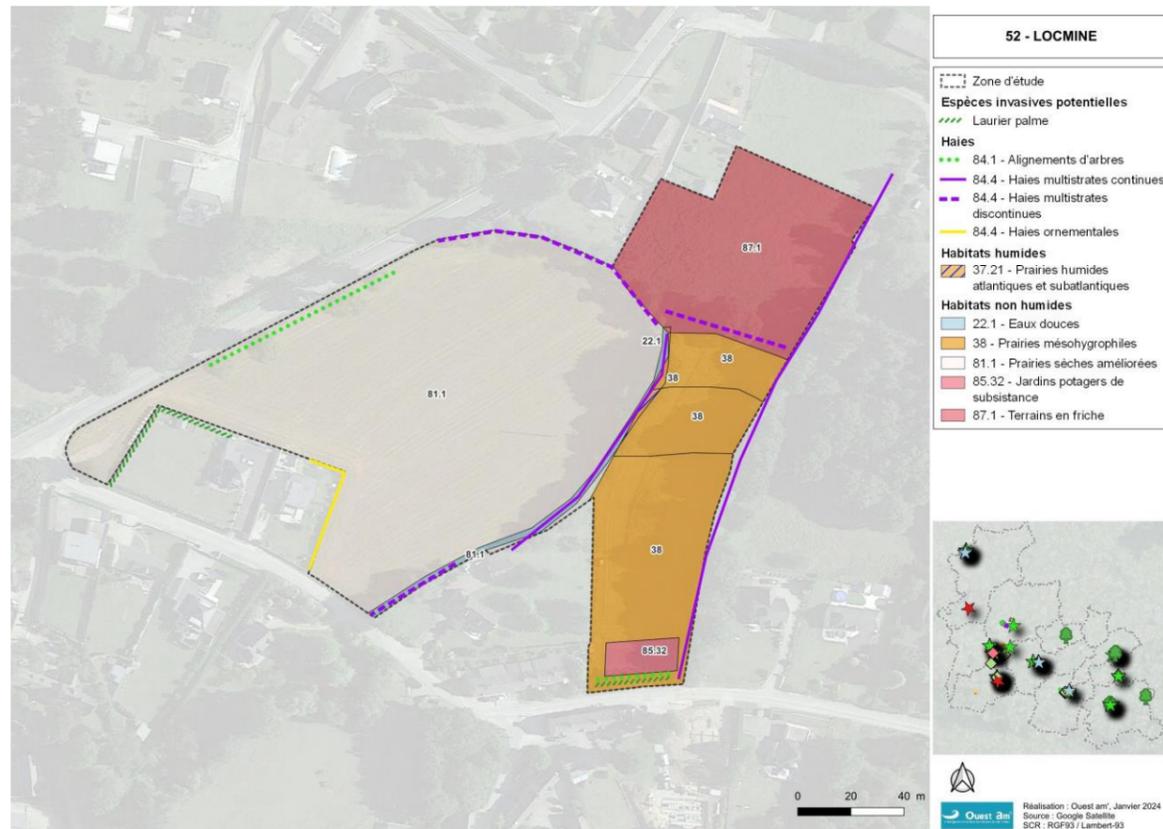


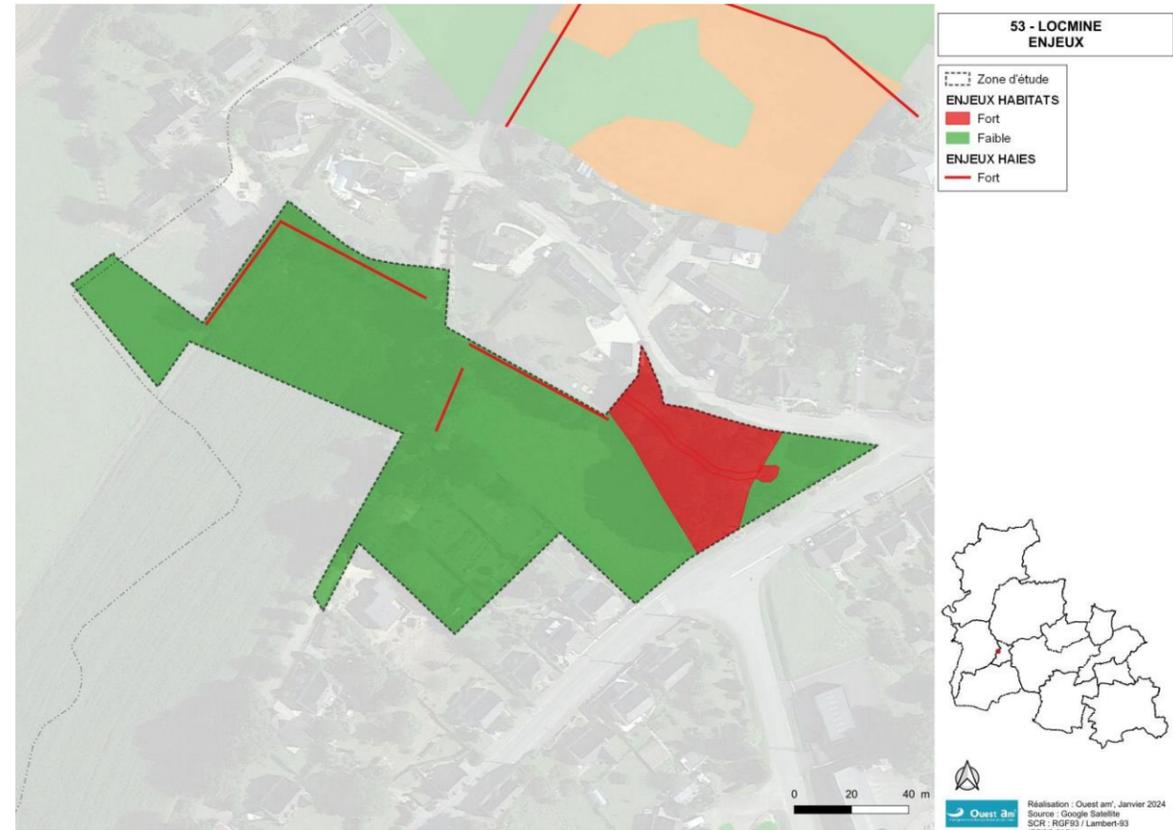
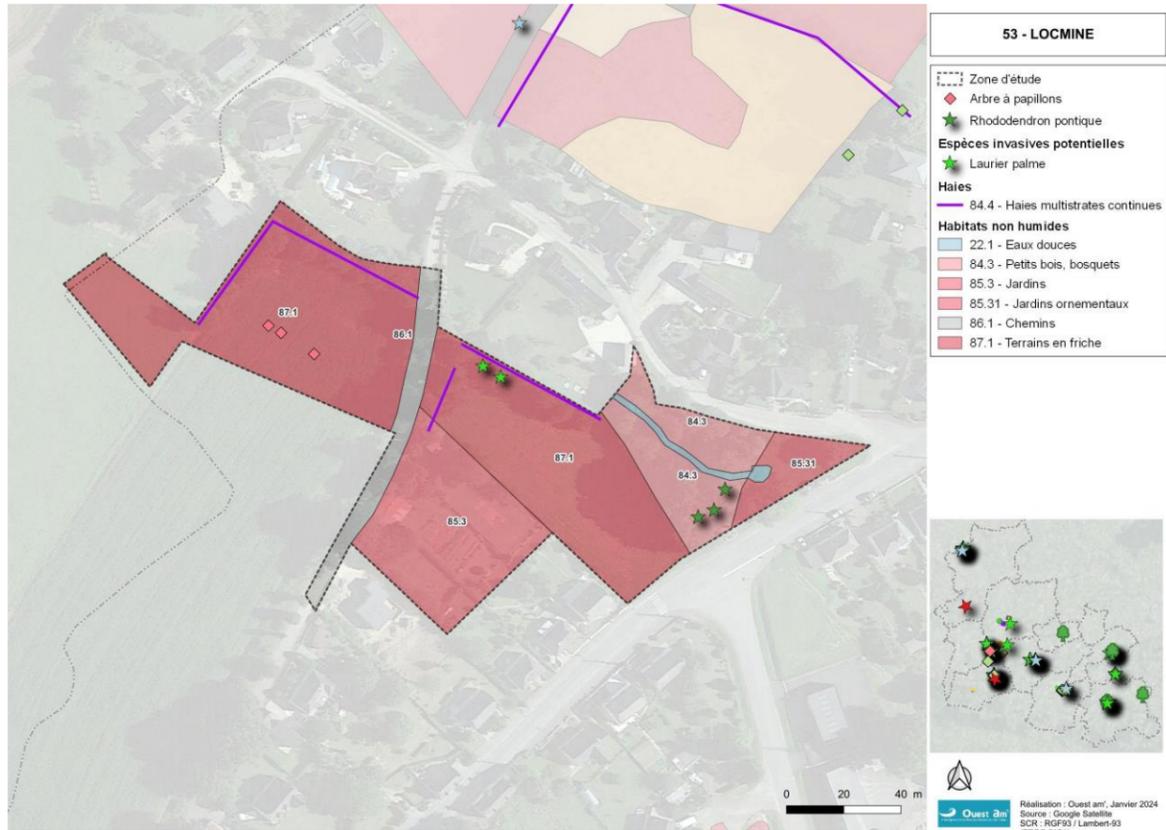


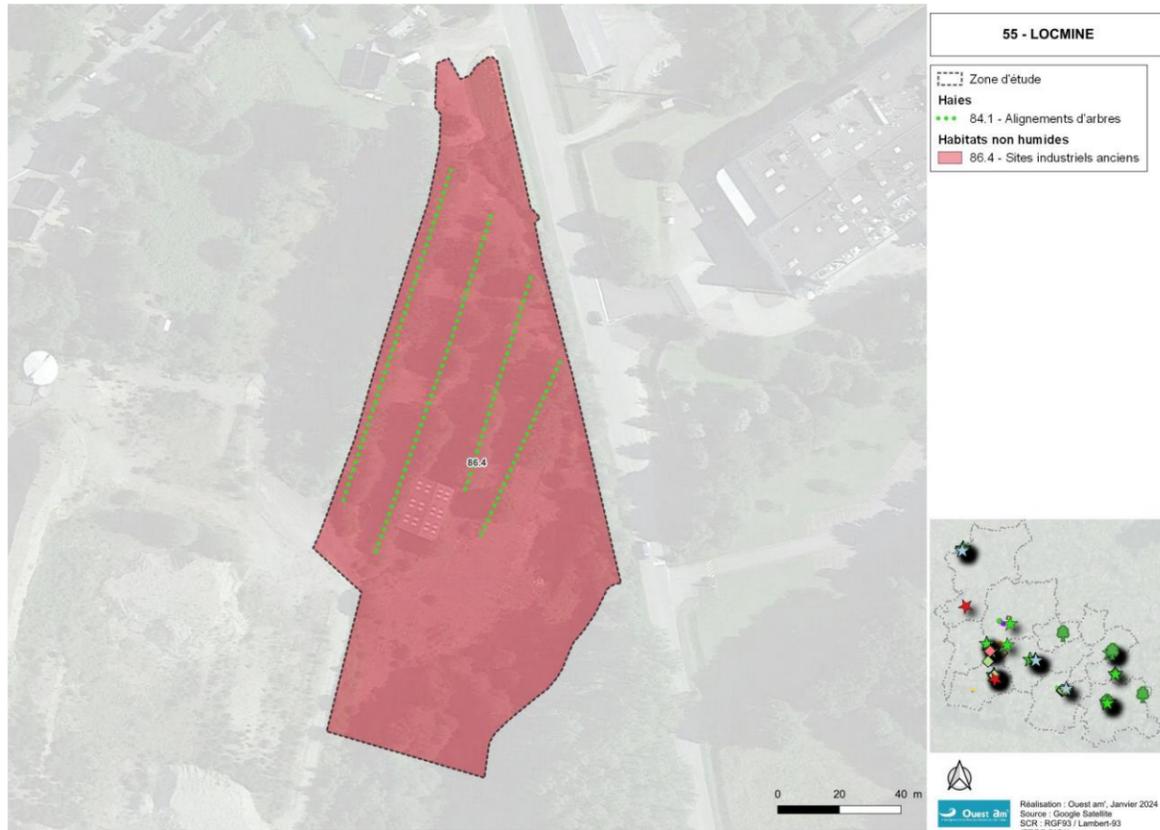






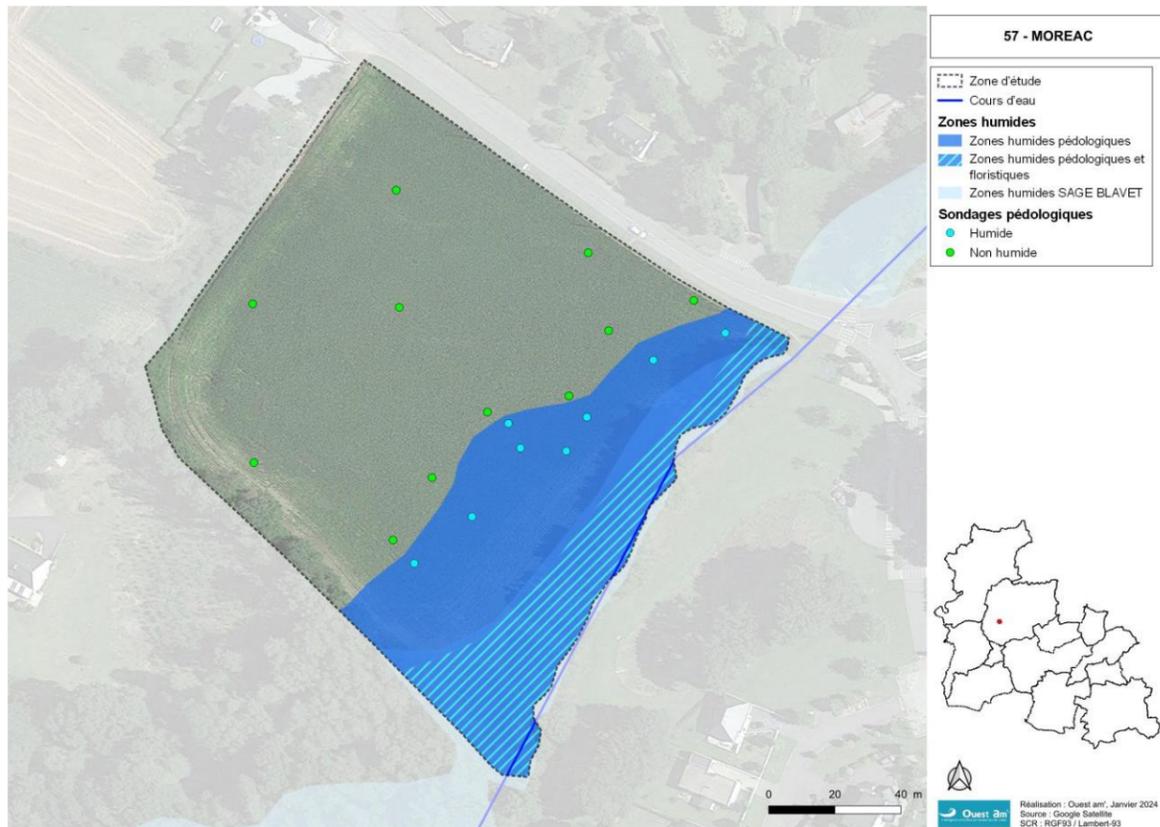
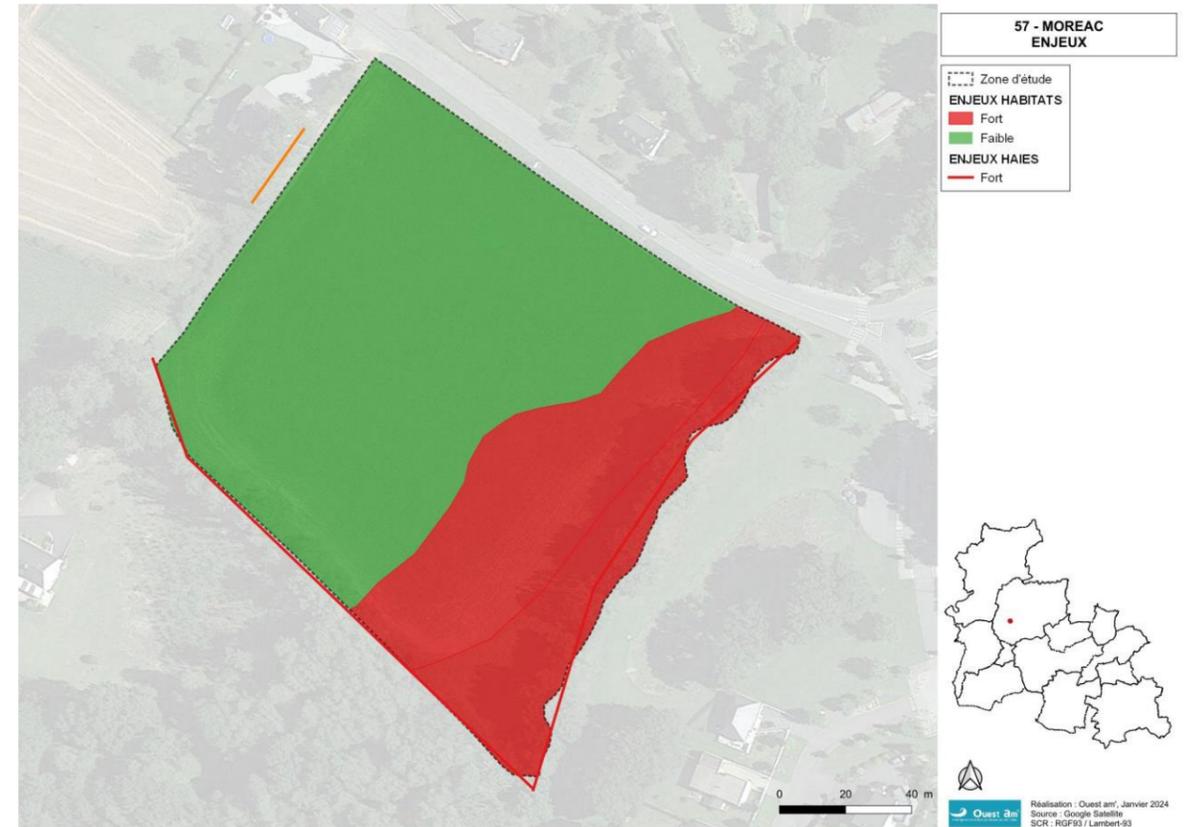
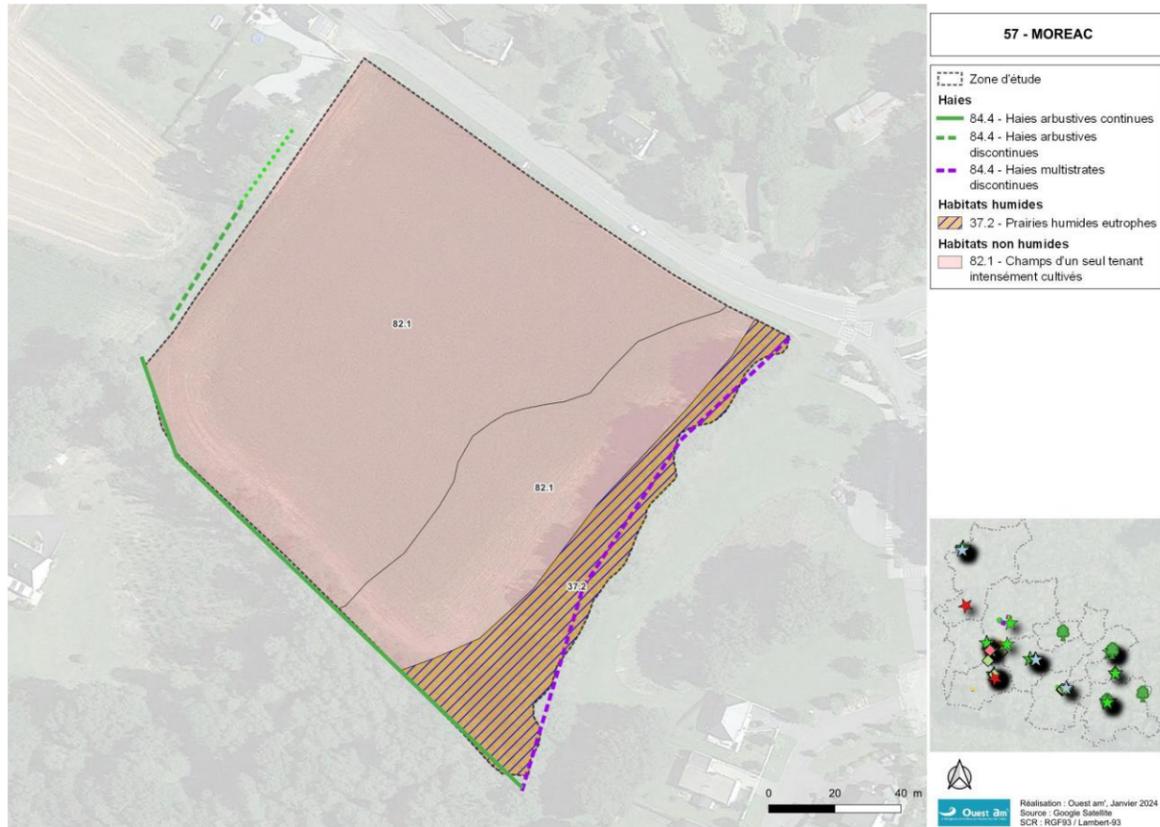


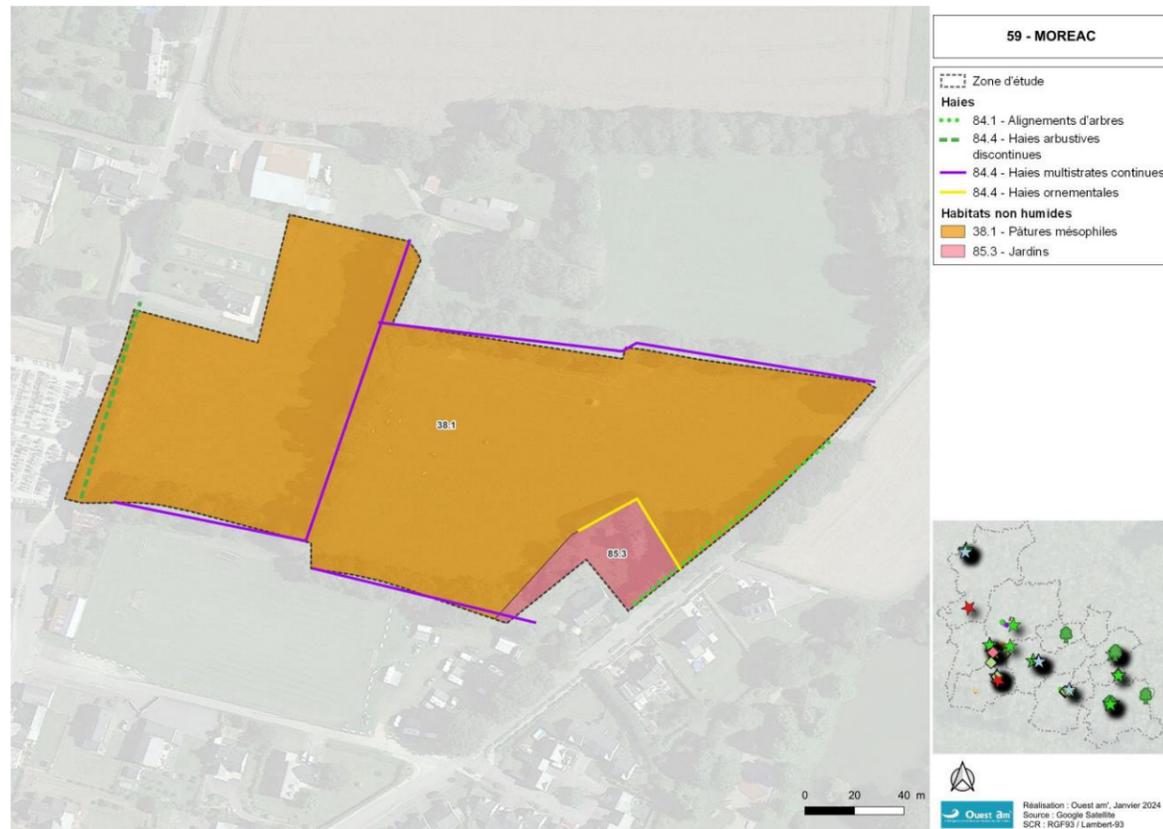


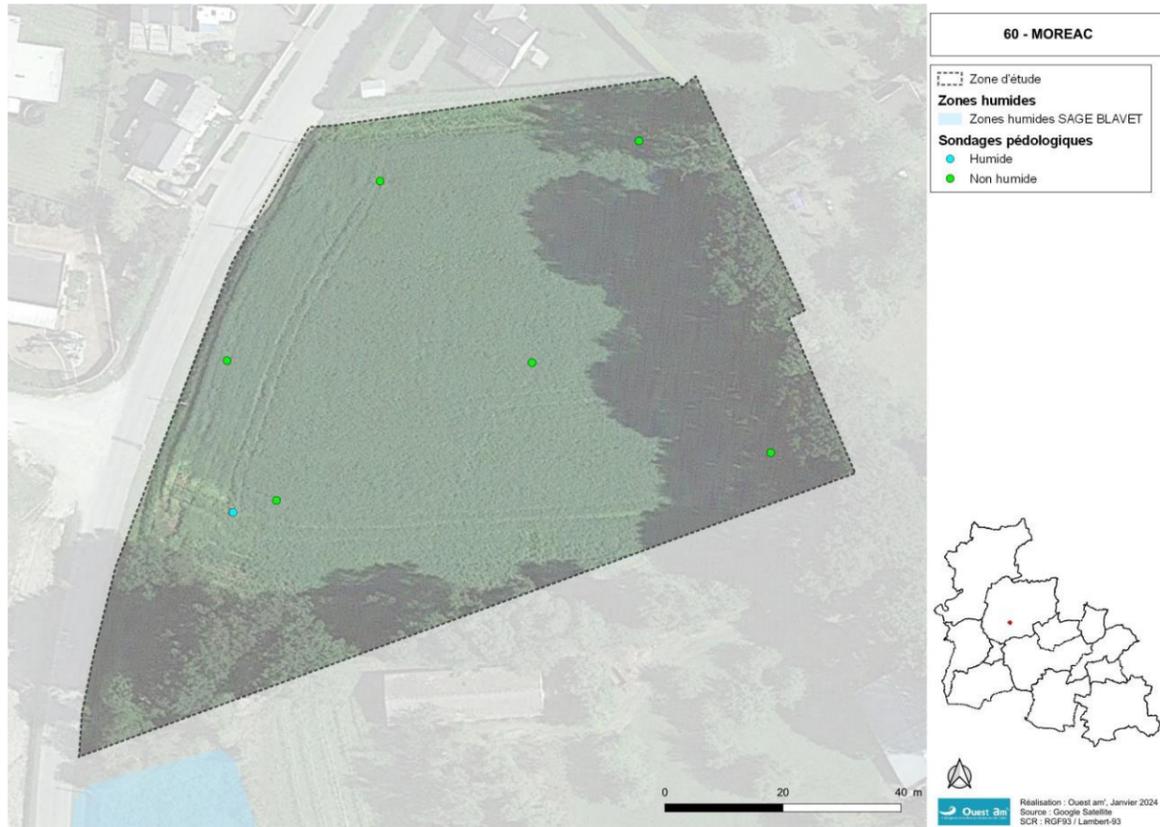
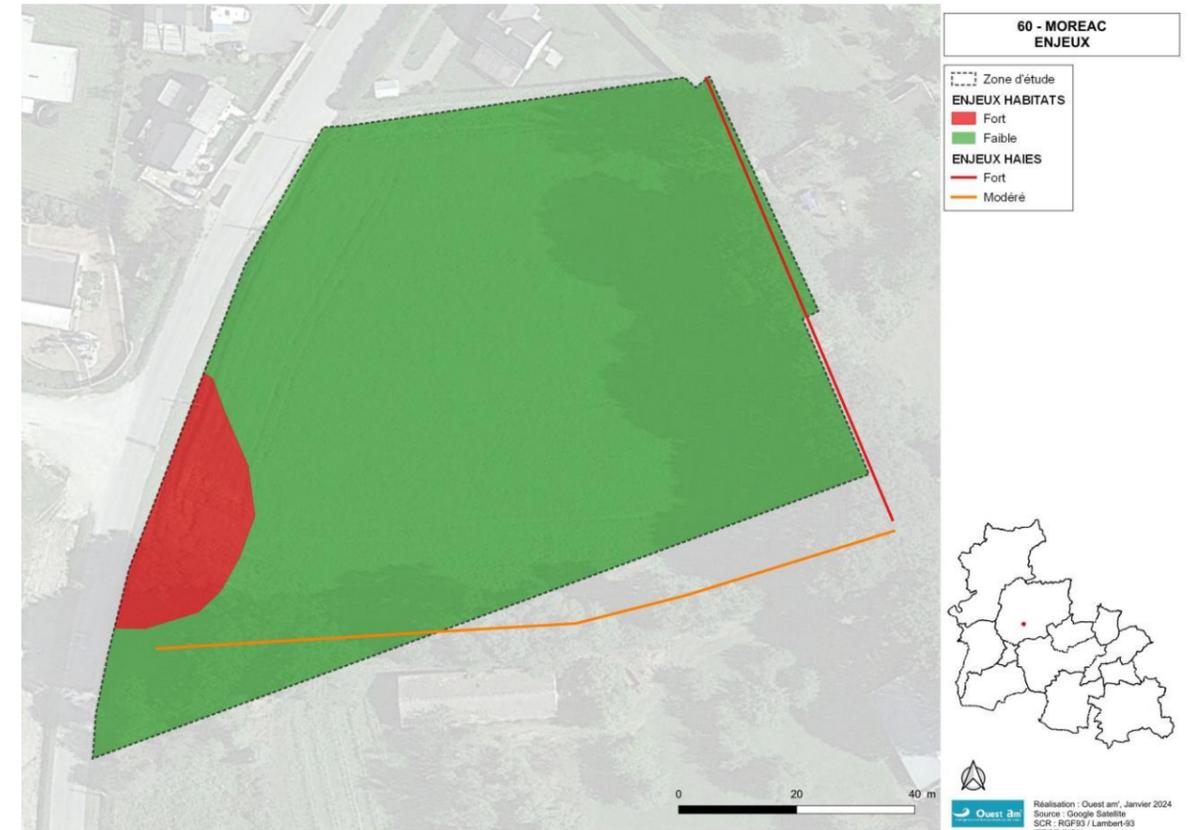
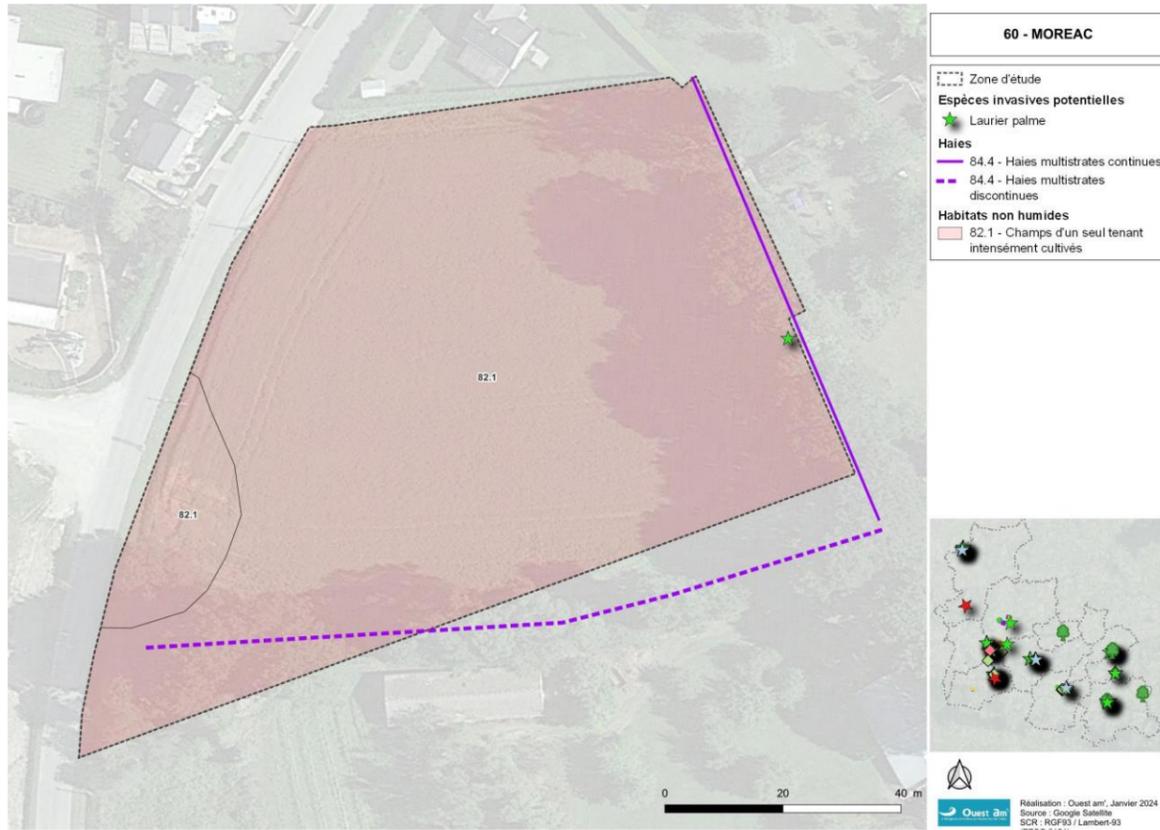


7. MOREAC

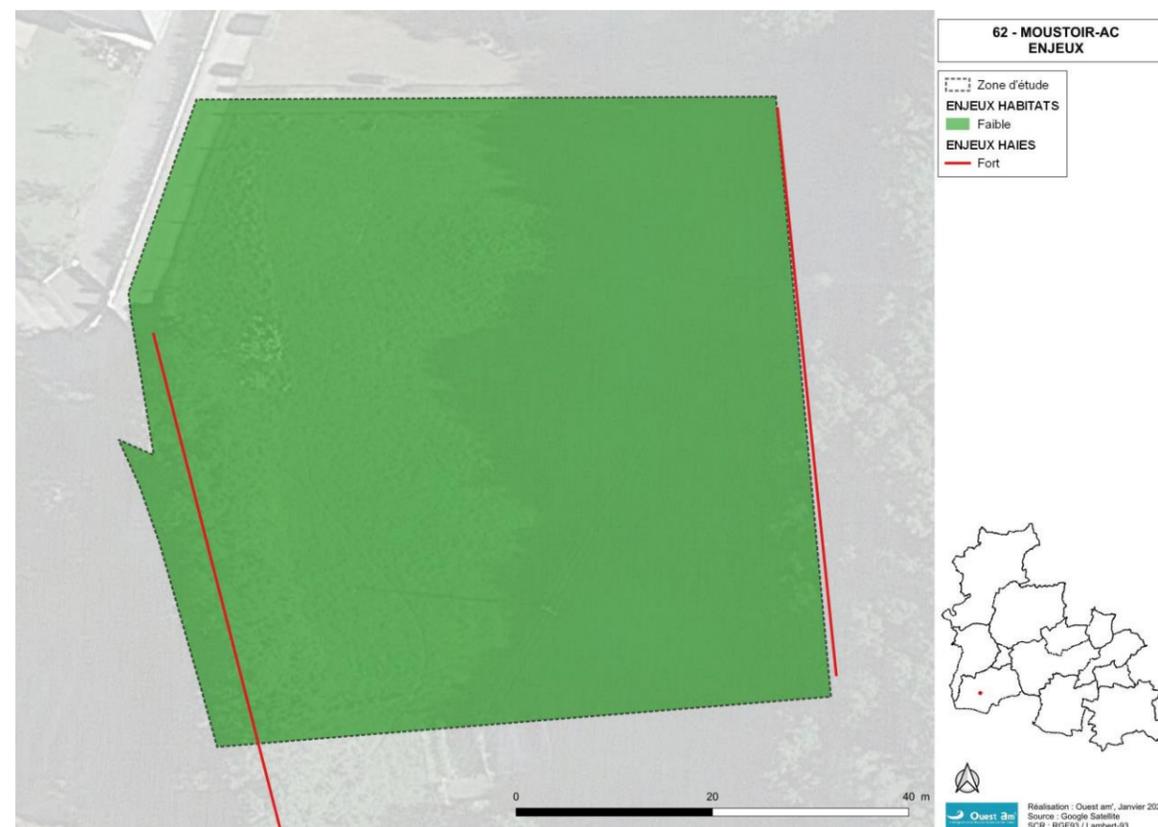
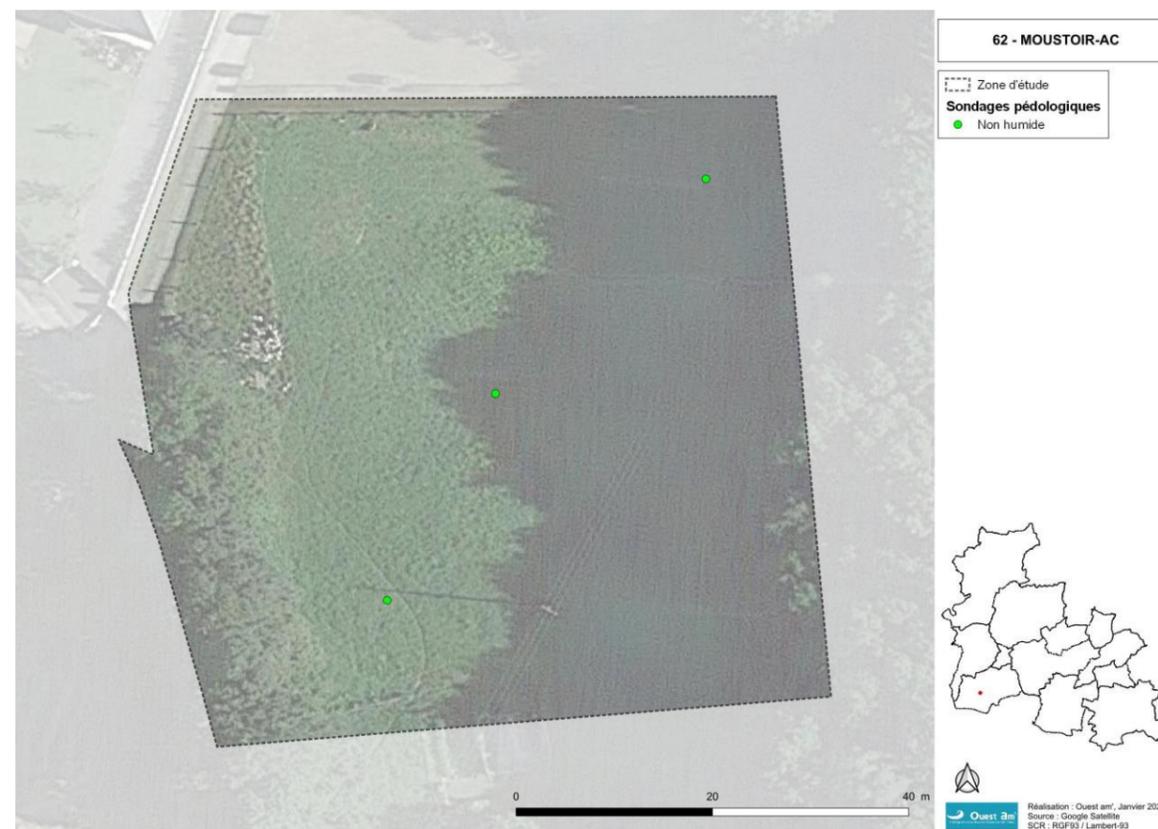
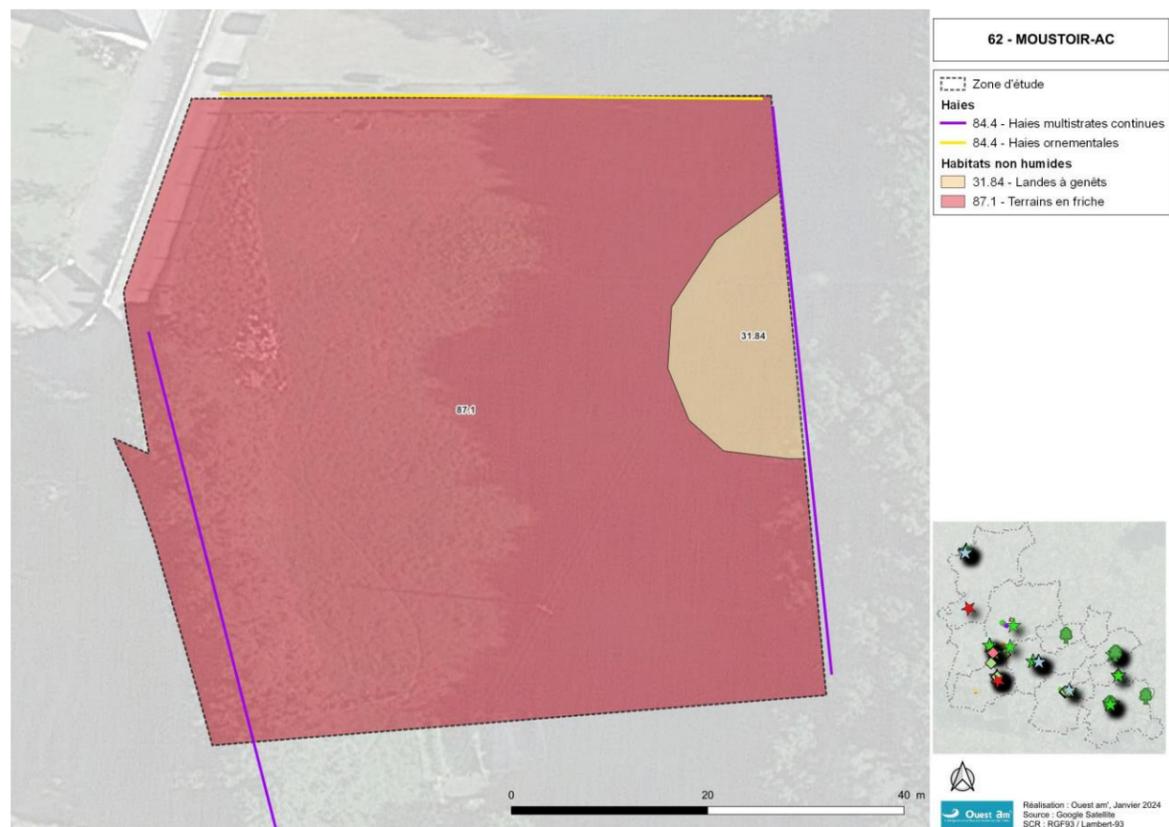


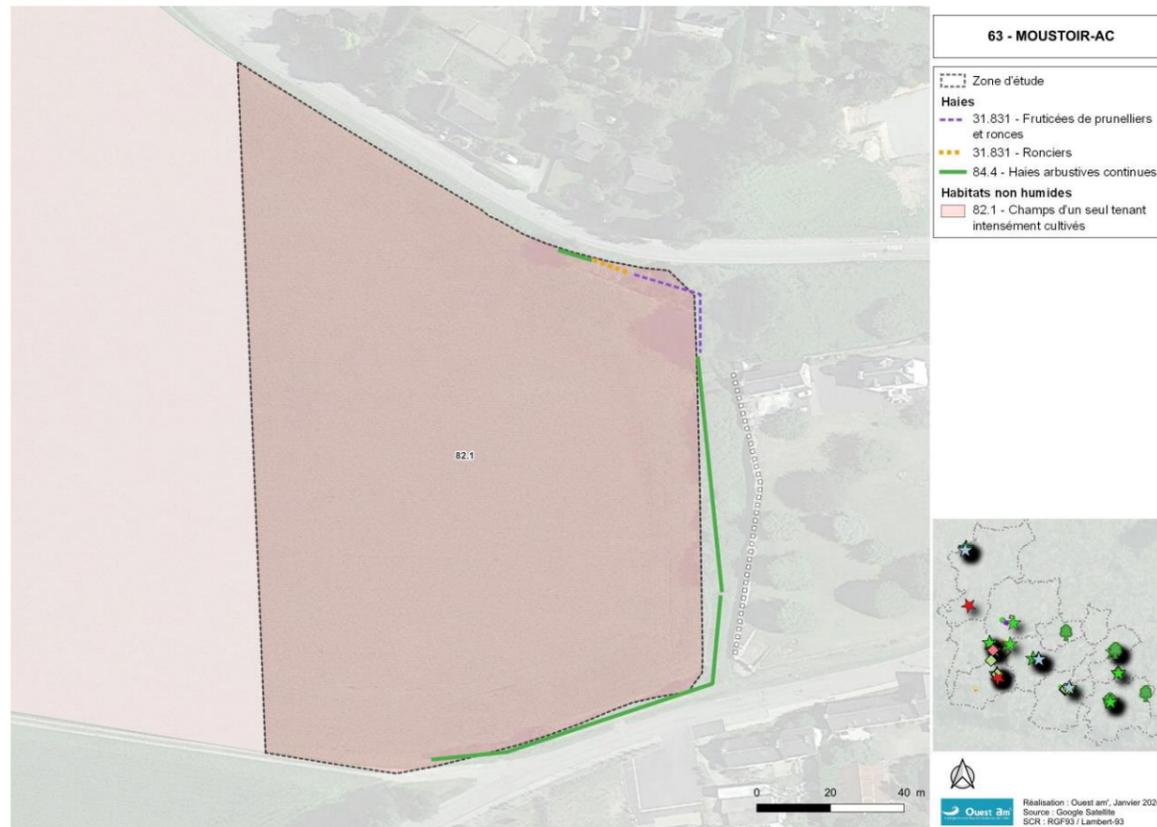


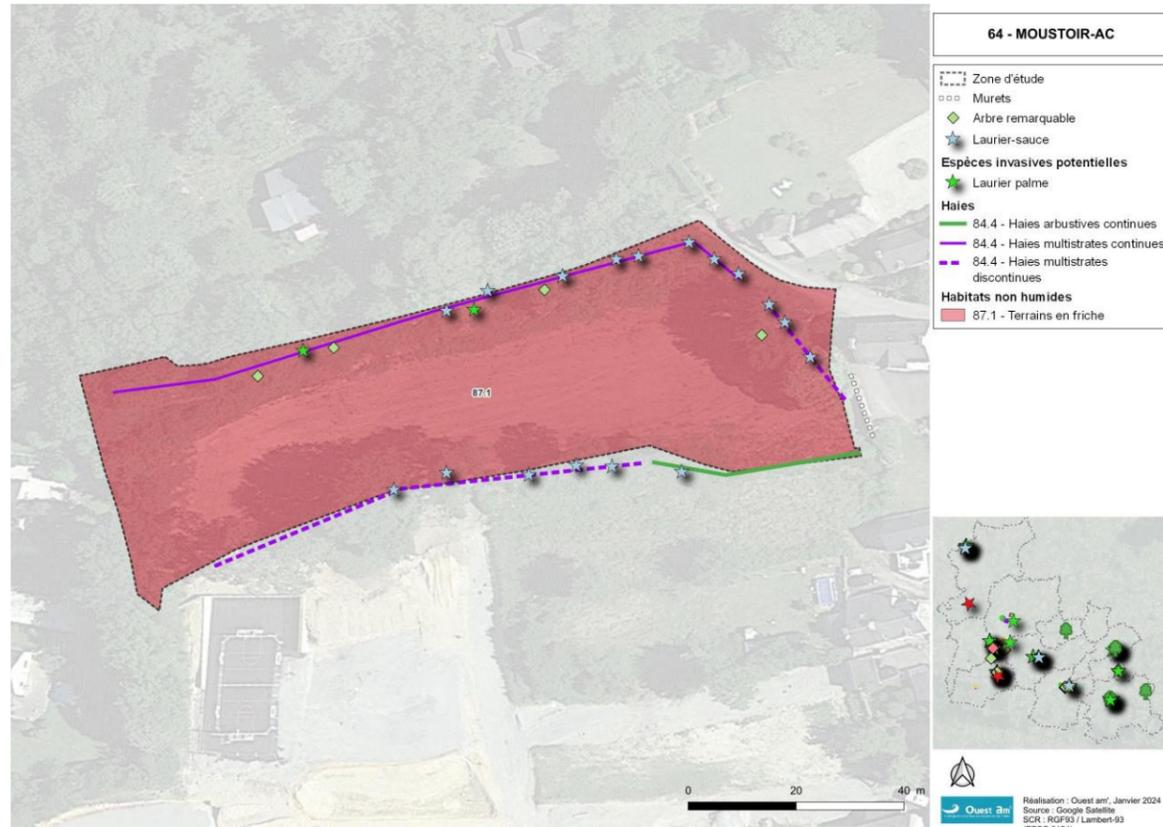


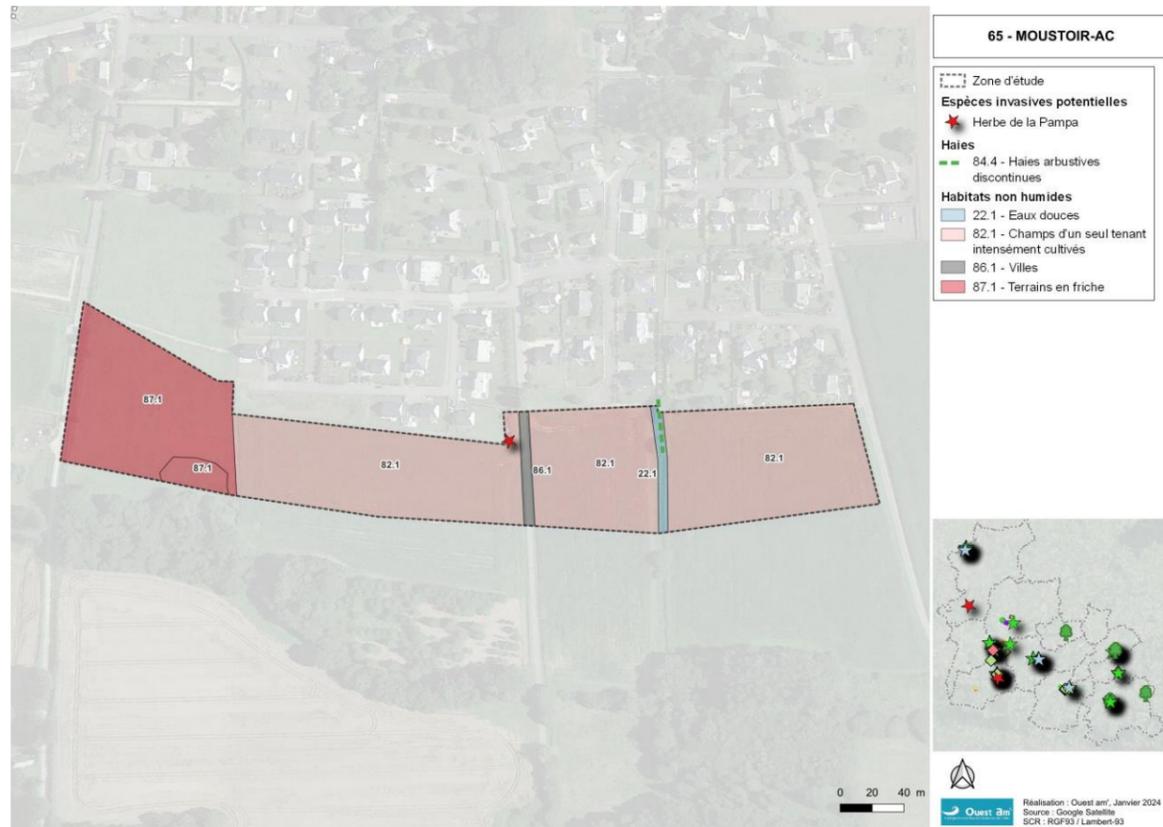


8. MOUSTOIR-AC

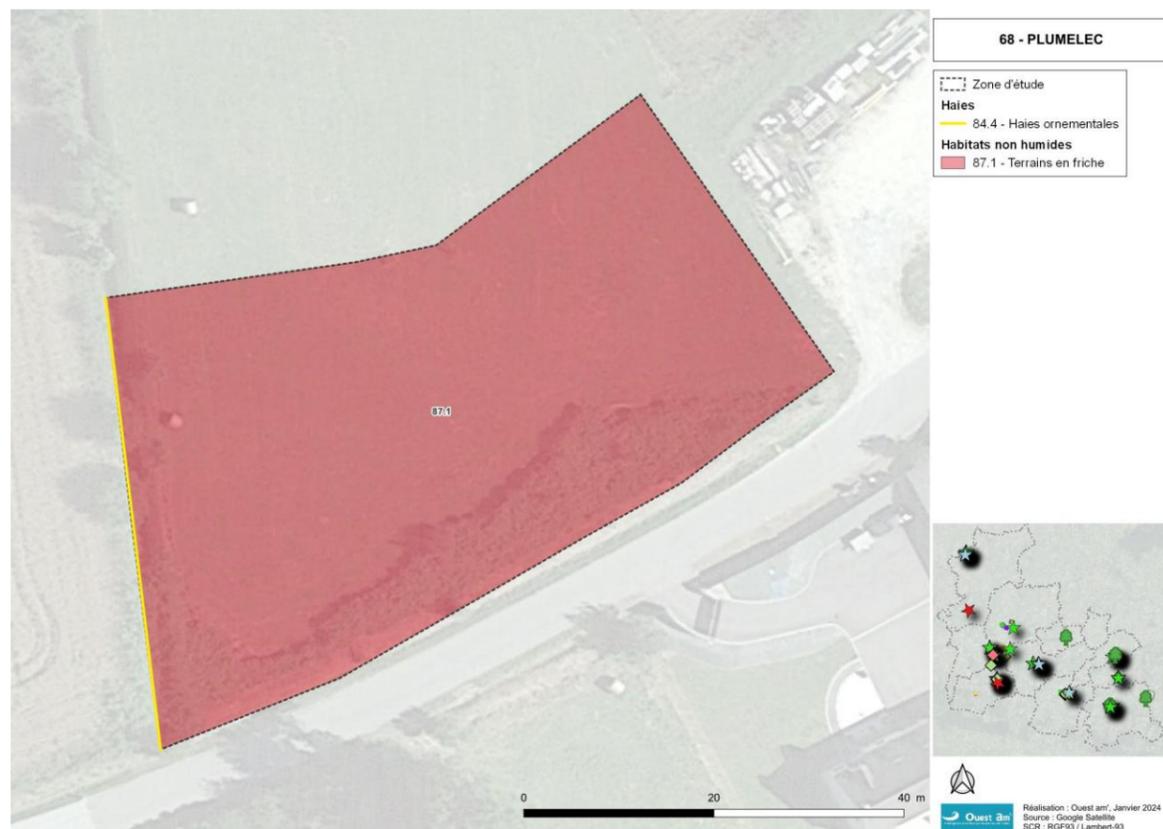


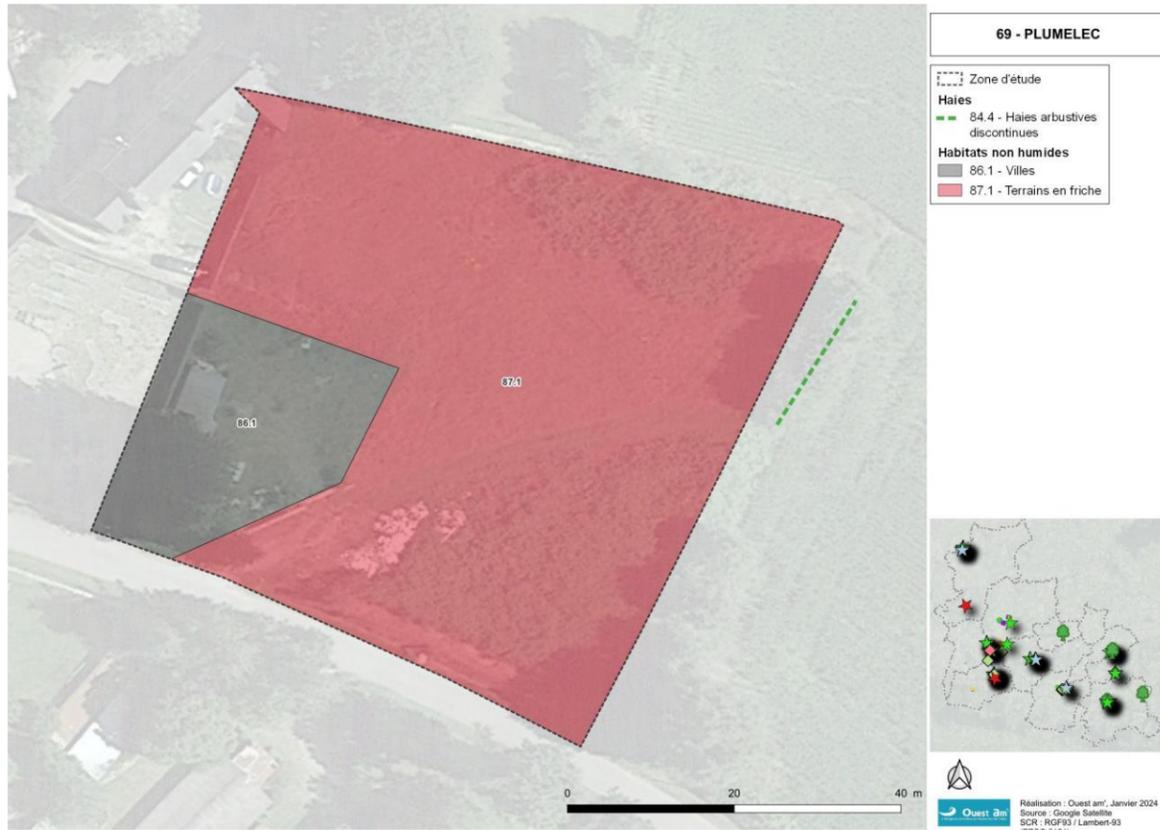


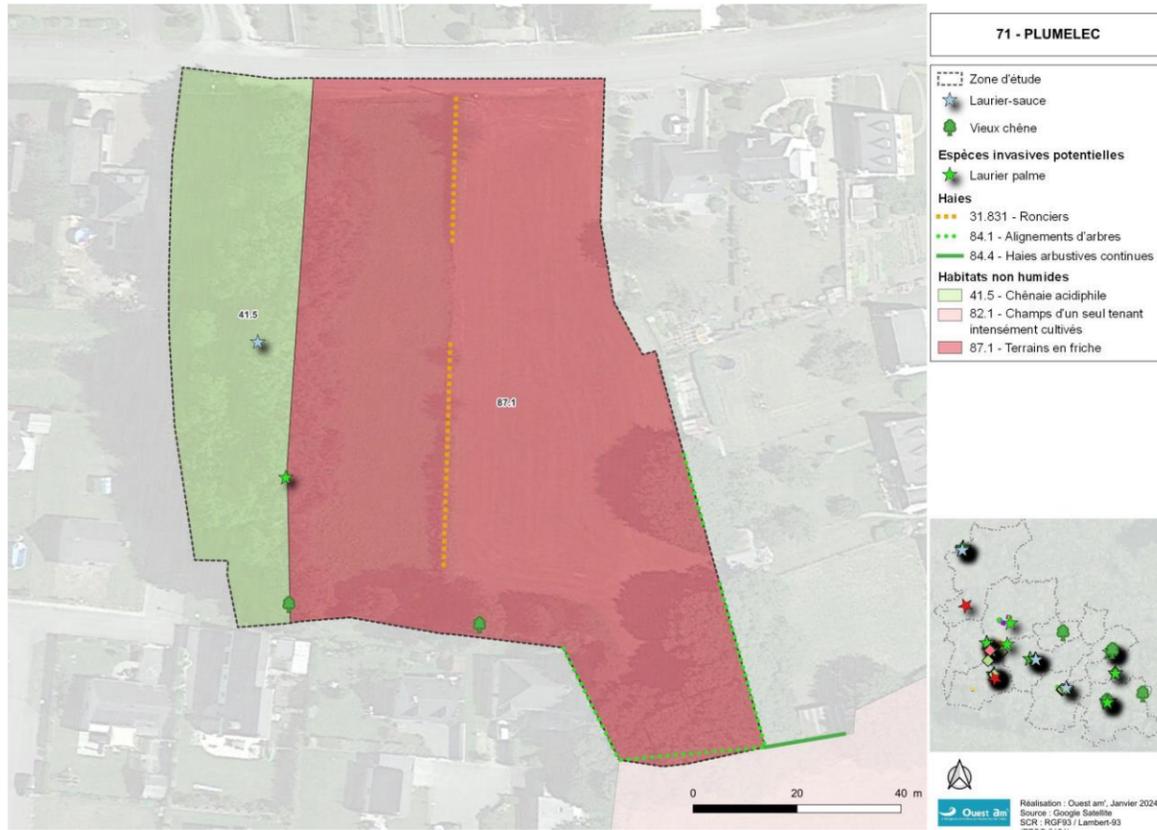


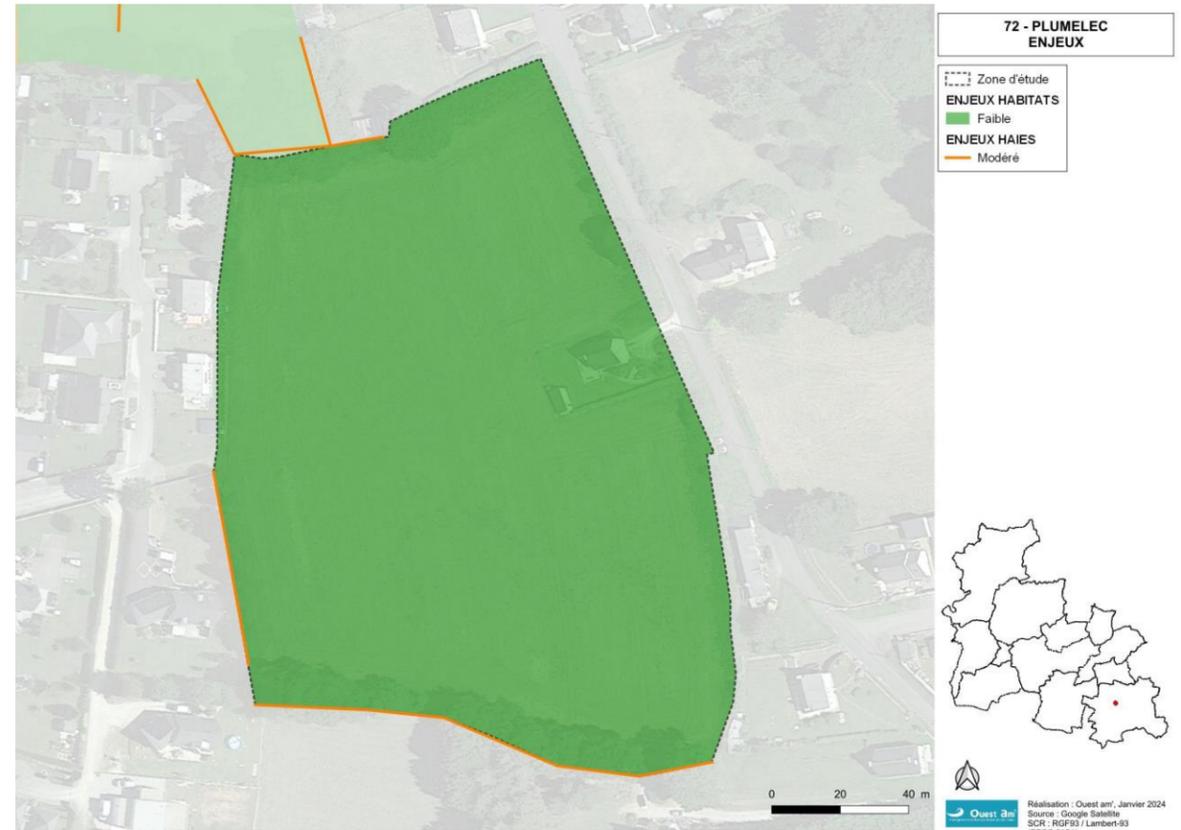
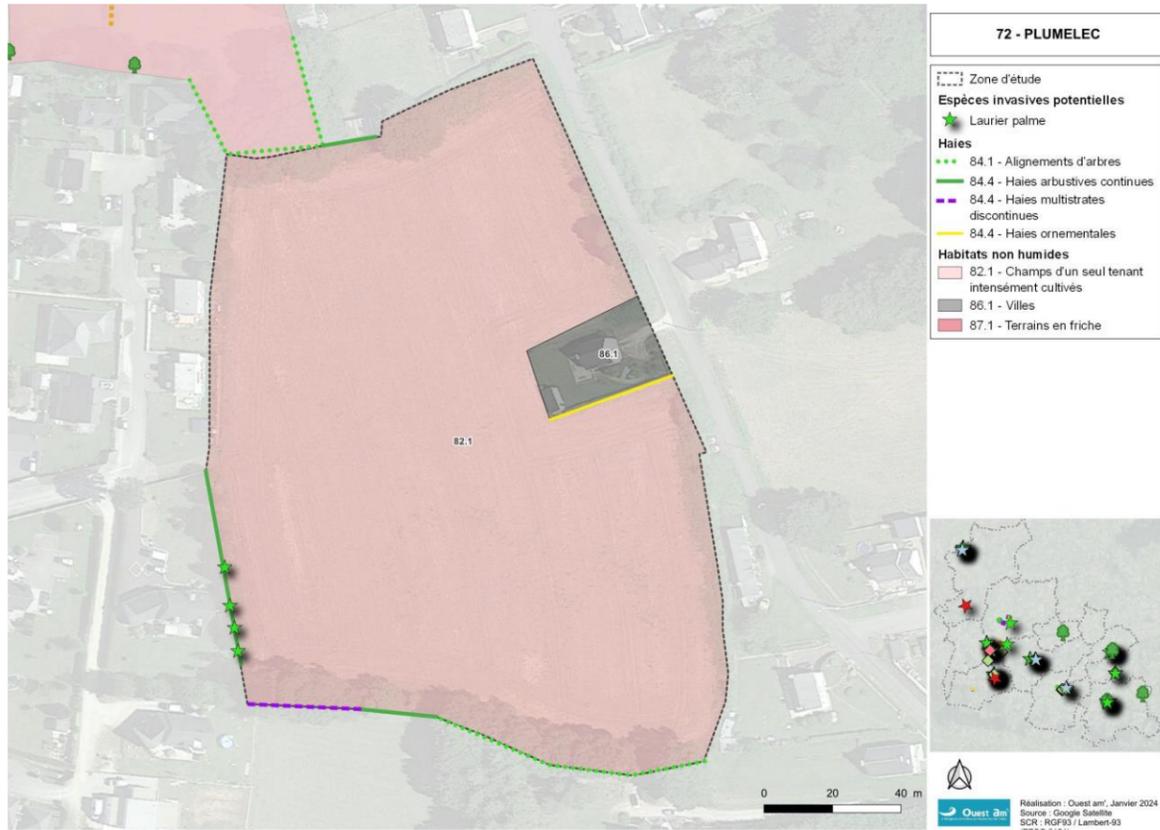


9. PLUMELEC

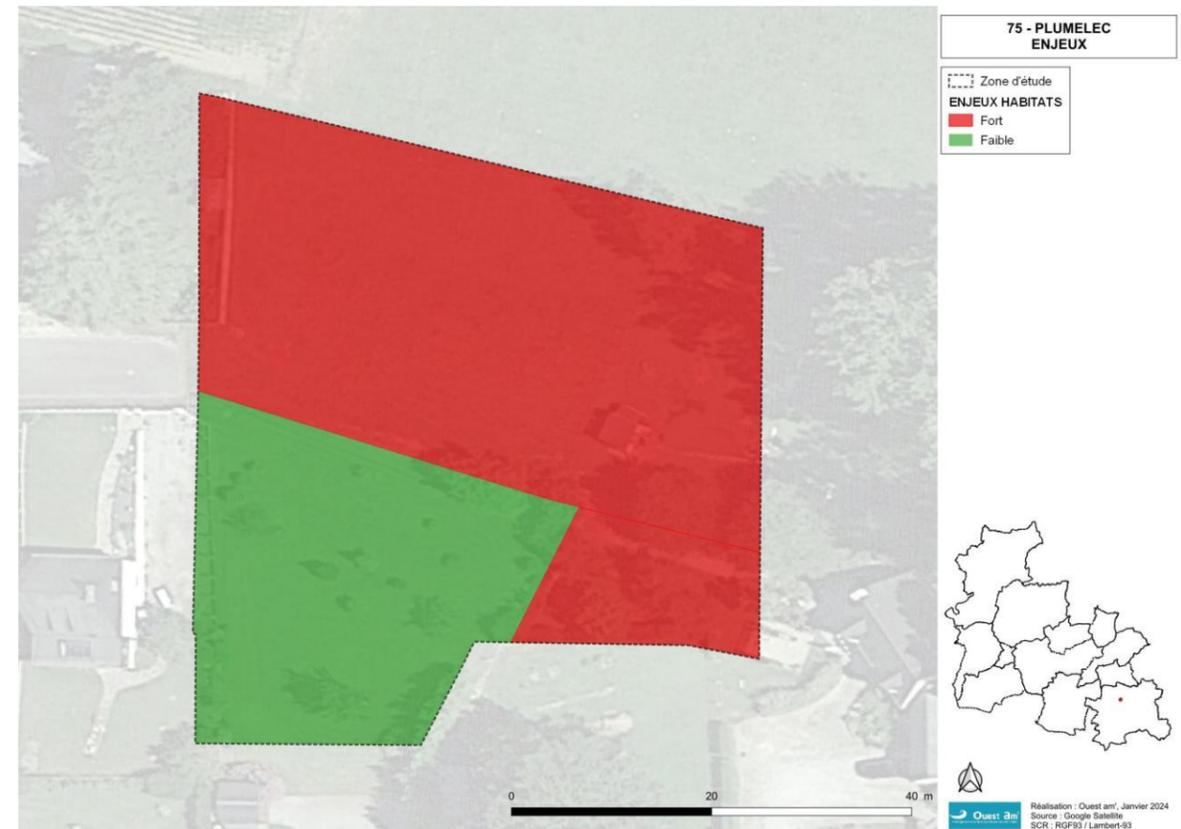
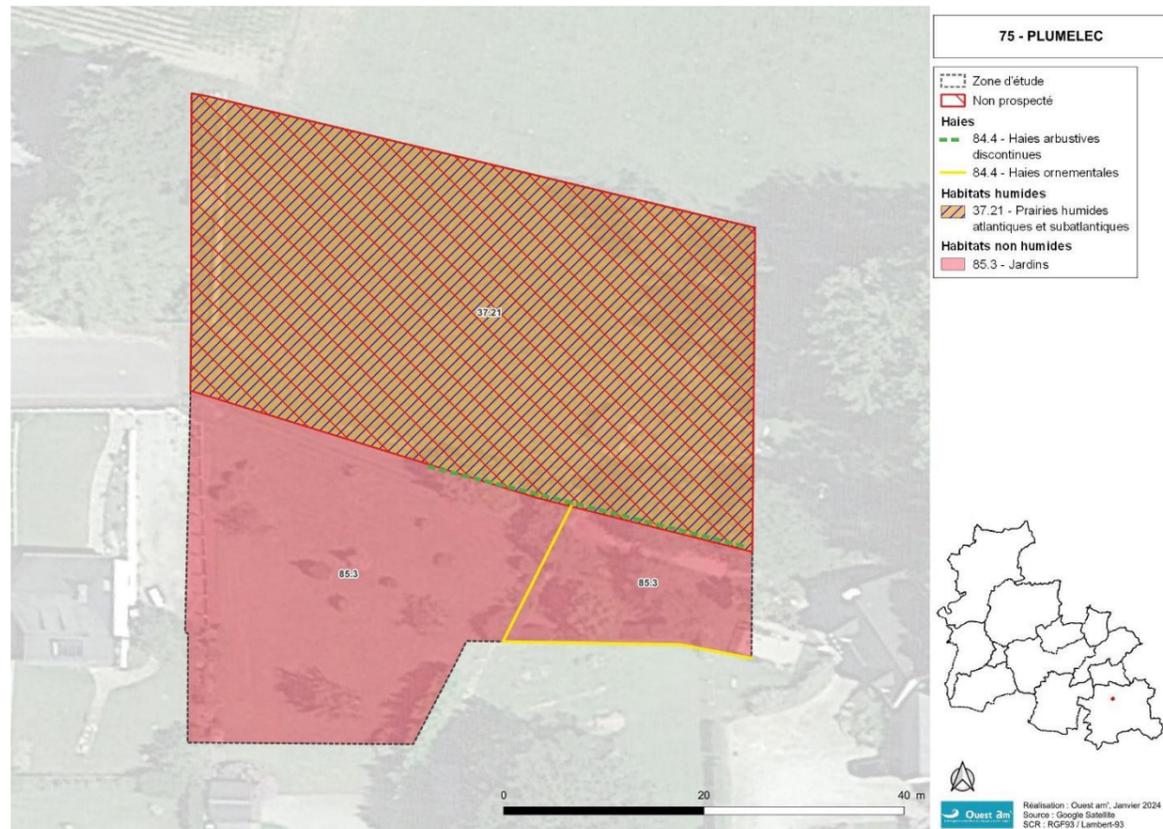




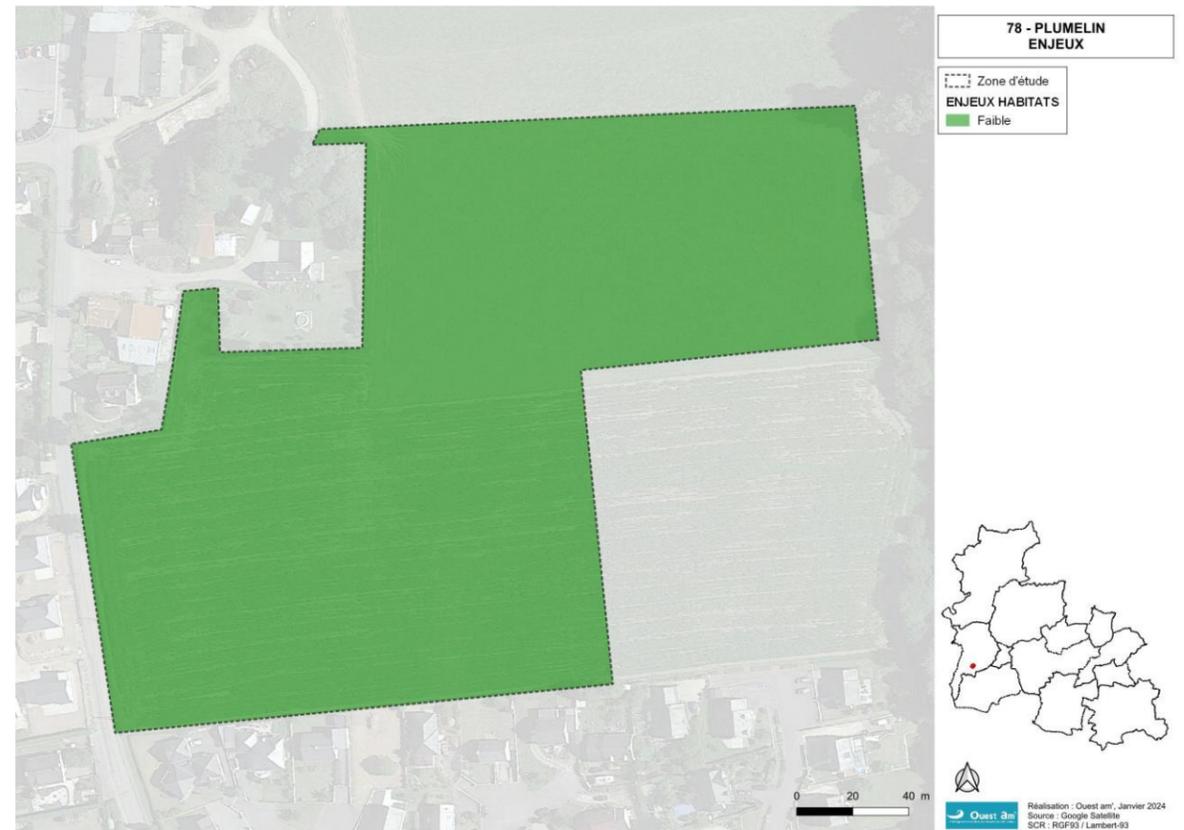
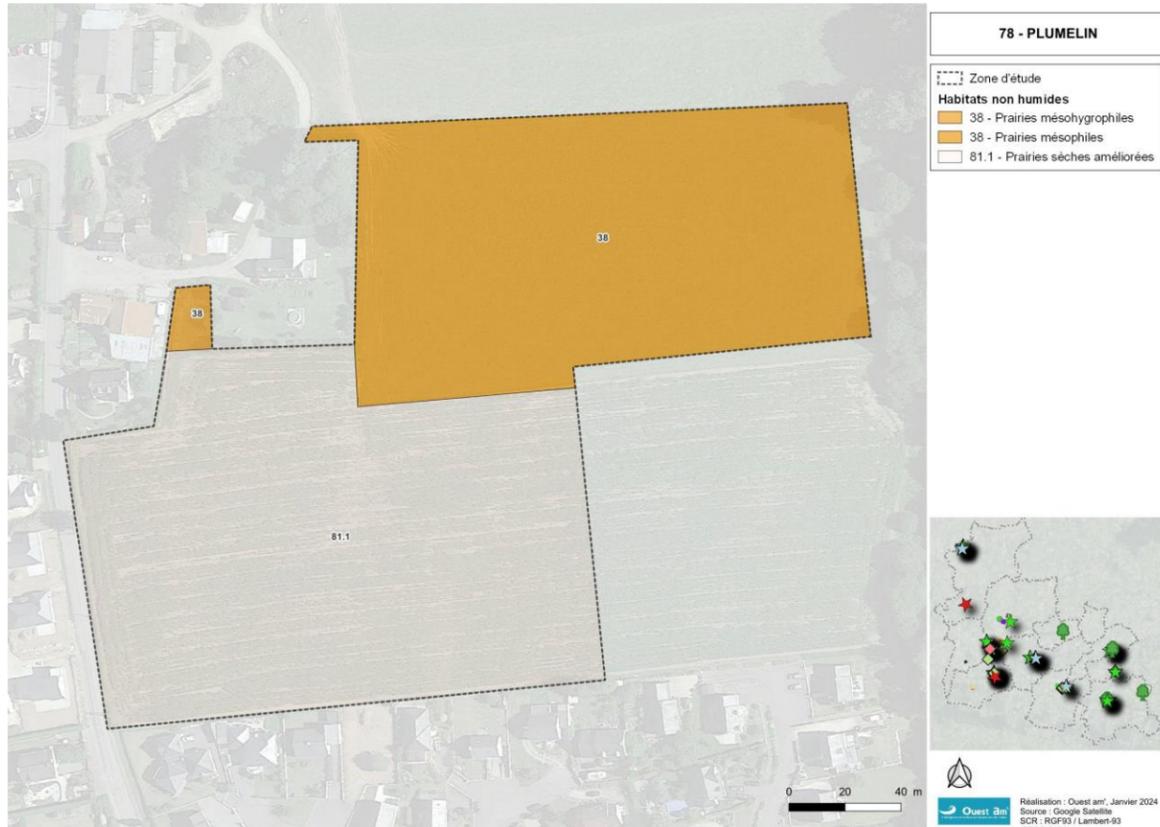






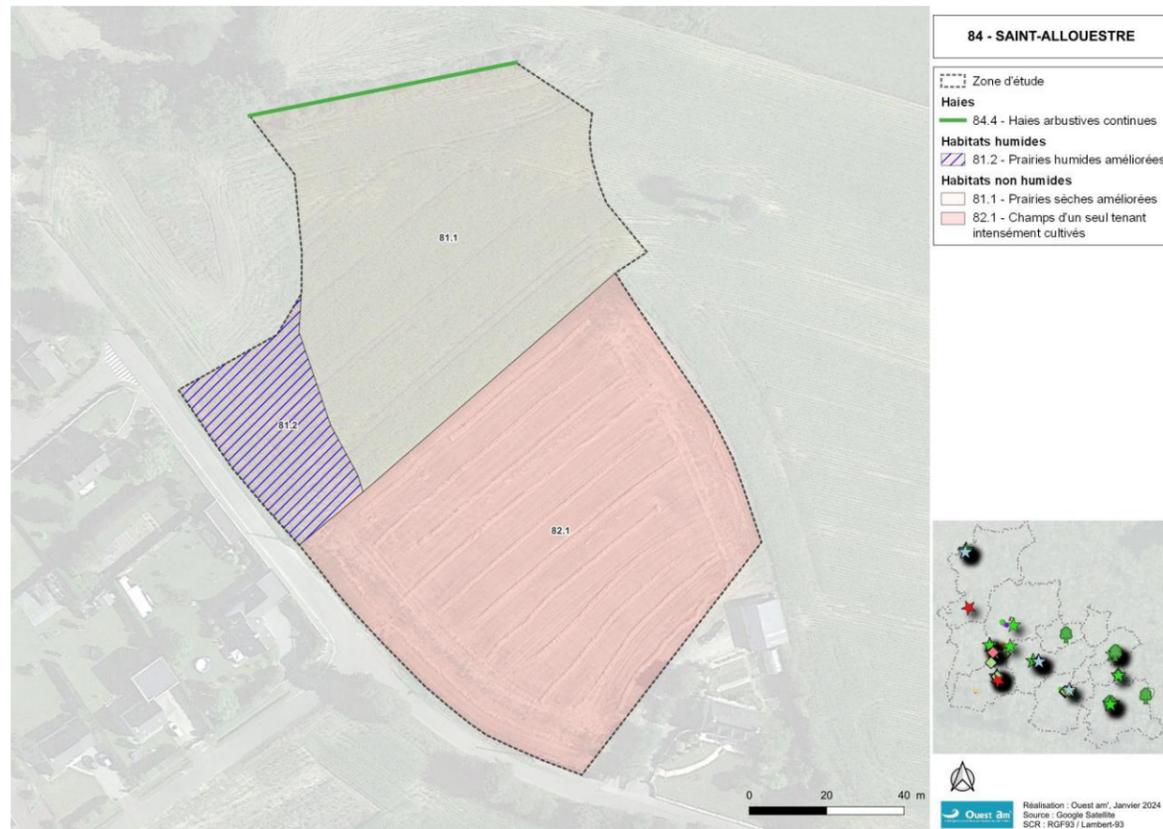


10. PLUMELIN



11. SAINT-ALLOUESTRE





12. SAINT-JEAN-BREVELAY



